

**DOCUMENT DE PROJET DU PBF**

<b>Pays : Burkina Faso</b>	
<b>TITRE DU PROJET : Appui au processus de réconciliation nationale au Burkina Faso</b>	
<b>NUMÉRO de Projet/portail Gateway du MPTF-O (pour les projets en cours) :</b>	
<b>Modalité de financement du PBF :</b> <input type="checkbox"/> IRF/ <input checked="" type="checkbox"/> PRF	<b>Indiquer si les fonds doivent être déboursés dans un fonds d'affectation spéciale (« Trust Fund ») (au lieu des comptes des organisations bénéficiaires) :</b> <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale national <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale régional <b>Nom du fonds d'affectation spéciale :</b>
<p>Liste de l'ensemble des agences bénéficiaires directes des fonds du PBF (en commençant par l'agence-chef de file), type d'organisation (ONU, ONG, etc.) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) — ONU</b></li> <li>• <b>Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme (HCDH) — ONU</b></li> </ul> <p>Liste des partenaires d'exécution supplémentaires, gouvernementaux et non gouvernementaux : spécifiez le type d'organisation (gouvernement, ONGI, OSC locale) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisations gouvernementales principales bénéficiaires du projet :</li> <li>• Ministère de la Réconciliation nationale et de cohésion sociale (MRNCS)</li> <li>• Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation (MATD)</li> <li>• Commission Nationale des Droits Humains (CNDH)</li> <li>• Conseil Supérieur de la Magistrature</li> <li>• Conseil Supérieur de la Communication (CSC)</li> <li>• Organisations de la société civile bénéficiaire du projet :</li> <li>• Cadre de concertation des organisations féminines et de genre</li> <li>• Associations de victimes (diverses)</li> <li>• Centre pour la Gouvernance Démocratique (CGD)</li> <li>• Réseau de points focaux et défenseurs des droits humains</li> <li>• Réseau des Femmes africaines, ministres, parlementaires, présidentes d'institutions et ambassadeurs (REFAMP)</li> <li>• WANEP</li> <li>• Centre d'Information et de Formation en matière de Droits Humains en Afrique (CIFDHA) (OSC locale)</li> <li>• Mouvement burkinabè des Droits de l'Homme et des Peuples (MBDHP)</li> <li>• Centre National de Presse Norbert Zongo (CNP-NZ)</li> <li>• Coordination régionale des femmes</li> <li>• Conseil National de la Jeunesse et autres associations des jeunes (diverses)</li> <li>• Conseils régionaux de la Jeunesse</li> </ul>	

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les médias</li> <li>• Radios et télévisions publiques, privées et communautaires</li> <li>• Ordre des avocats.</li> </ul>	
<b>Date approximative de démarrage du projet<sup>1</sup> : Novembre 2021</b> <b>Durée proposée du projet en mois :<sup>2</sup> 24 mois</b> <b>Zones géographiques (à l'intérieur du pays) de mise en œuvre du projet :</b> National : Ouagadougou et chefs-lieux des 13 régions du pays	
<b>Le projet relève-t-il d'une ou plusieurs des fenêtres de priorité PBF spécifique ci-dessous :</b> <input type="checkbox"/> Initiative de promotion de l'égalité des sexes <sup>3</sup> <input type="checkbox"/> Initiative de promotion des jeunes <sup>4</sup> <input type="checkbox"/> Transition entre différentes configurations de l'ONU (p. ex. désengagement d'une mission de maintien de la paix) <input type="checkbox"/> Projet transfrontalier ou régional	
<b>Budget total du projet PBF* (par agence bénéficiaire) :</b> <b>PNUD : 1 800 000 \$</b> <b>HCDH : 200 000 \$</b> <b>Total PBF : 2 000 000 \$</b> <i>*Le budget total approuvé et le versement de la deuxième tranche, ou toute tranche supplémentaire sont soumis à la condition d'être approuvés par PBSO, et à la disponibilité des fonds sur le compte du PBF. L'agence coordinatrice doit démontrer la dépense/engagement d'au moins de 75 % de la tranche précédente et la soumission de tous les rapports PBF dus dans la période écoulée.</i>	
<b>Toute autre source de financement destinée au projet (montant et source) :</b>	
<b>PBF 1<sup>re</sup> tranche (70 %) :</b> PNUD : 1 260 000 \$ HCDH : 100 000 \$ Total : 1 360 000 \$	<b>PBF 2<sup>e</sup> tranche* (30 %) :</b> PNUD : 540 000 \$ HCDH : 100 000 \$ Total: 640 000 \$
<b>Fournir une brève description du projet (décrire le principal objectif du projet ; ne pas énumérer les résultats et les extrants) :</b>  Longtemps reconnu comme havre de paix, <i>Burkina Faso</i> a connu, dans son histoire contemporaine, des déchirures du tissu social et des drames à l'occasion des épisodes violents de conquête ou de gestion du pouvoir par différents régimes qui se sont succédé durant plus d'un demi-siècle. Plusieurs facteurs ont contribué à fragiliser le pays et préparer le terrain à la crise multidimensionnelle actuelle à laquelle le pays est confronté, menaçant ainsi le vivre ensemble.  Ce projet a pour but de contribuer à doter le pays des instruments stratégiques, qui seront élaborés et adoptés de manière inclusives, afin d'orienter la réconciliation nationale et à la mise en place d'une paix durable au Burkina Faso. Le projet apportera tout appui technique et logistique permettant au processus d'être centré sur les victimes, inclusif, participatif et sensible au genre. Le projet soutiendra	

<sup>1</sup> Note : la date effective de démarrage sera celle du premier transfert de fonds.

<sup>2</sup> La durée maximale des projets IRF est de 18 mois, et pour les projets PRF de 36 mois.

<sup>3</sup> Cochez cette case uniquement si le projet a été approuvé dans le cadre de l'appel à propositions spécial du PBF, l'Initiative de promotion de l'égalité des genres (GPI).

<sup>4</sup> Cochez cette case uniquement si le projet a été approuvé dans le cadre de l'appel à propositions spécial du PBF, l'Initiative de promotion de la jeunesse (YPI).

une participation inclusive des femmes, des jeunes (15-35 ans)<sup>5</sup>, des personnes déplacées interne (PDI)<sup>6</sup> et des communautés affectées du pays au processus de réconciliation nationale y compris à travers les mécanismes de justice transitionnelle et de gestion des conflits qui seront éventuellement déterminé. Dans cet objectif leur adhésion et participation effective au processus est primordiale. Le projet fournira aux acteurs étatiques et de la société civile, un accompagnement technique et financier en vue de renforcer les capacités des personnes et des institutions, de soutenir la participation et des consultations nationales élargies, structurées et inclusives qui prennent en compte des femmes et des jeunes et les groupes marginalisés sur l'ensemble du territoire dans le but d'orienter et déterminer le contenu la Stratégie Nationale de Réconciliation actuellement en cours d'élaboration et la Stratégie Nationale de Cohésion sociale récemment validée.

**Résumez le processus de consultation du projet dans le pays avant la soumission au PBSO, y compris avec le Comité de pilotage du PBF, la société civile (y compris les organisations de femmes et de jeunes) et les communautés de parties prenantes (y compris les femmes, les jeunes et les groupes marginalisés) :**

Des consultations ont été menées avec la partie nationale notamment, notamment le Haut Conseil pour la Réconciliation et l'Unité Nationale (HCRUN) et le Ministère responsable de la réconciliation nationale et la cohésion sociale. En effet, dès sa nomination, un entretien a été organisé, d'une part, entre le ministre d'État auprès du Président du Faso chargé de la Réconciliation nationale et de la Cohésion sociale et, d'autre part, la Coordinatrice Résidente du Système des Nations Unies (SNU), le Représentant Résident du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et le Conseiller politique principal le 1<sup>er</sup> février 2021. De cet entretien, il est ressorti la nécessité de mettre en place un projet d'appui au processus de réconciliation.

Les échanges se sont poursuivis entre les deux parties, notamment entre le Ministère et le PNUD afin de mener des réflexions préliminaires sur la définition de la stratégie de réconciliation nationale, le contenu et les conditions de mise en œuvre du présent projet. Ces échanges se sont élargis au Centre pour la Gouvernance Démocratique (CGD), un think tank dont l'expertise est bien reconnue. En effet, depuis avril 2021, le PNUD dans le cadre de programme Cohésion Sociale, Sécurité et État de Droit (COSED) accompagne le MRNCS dans le processus de consultations et stratégie de réconciliation nationale et le pacte de vivre ensemble en collaboration avec le CGD.

Au-delà du ministère et du CGD, les consultations en vue de la formulation du projet se sont appuyées sur échanges entre les travaux des Comités de pilotage et de rédaction de la stratégie de réconciliation nationale. Les travaux de ces comités qui incluent une bonne représentation des autorités nationales, locales, de futurs bénéficiaires, OSC et associations de victimes ont offert une bonne opportunité pour recueillir des informations clés à même d'aider à définir le contenu du présent projet. Les techniciens et responsables du MRNCS ont été rencontrés à plusieurs étapes pour tenir compte de leurs besoins et discuter des aspects d'inclusivité dans le processus et le projet proposé. Certains des acteurs clés de la société civile ont été rencontrés dans les ateliers de cadrage et de formulation préalable de la Stratégie de Réconciliation Nationale et de Cohésion Sociale (SRNCS).

<sup>5</sup> Suivant la définition de la jeunesse faite dans la Charte Africaine de la Jeunesse de l'Union Africaine : [https://www.adeanet.org/fr/system/files/african\\_youth\\_charter\\_french.pdf](https://www.adeanet.org/fr/system/files/african_youth_charter_french.pdf)

<sup>6</sup> 1.423.378 personnes déplacées internes au 31 août 2021 selon OCHA, <https://www.humanitarianresponse.info/en/operations/burkina-faso/situation-des-pdi-au-burkina-faso>

**Degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes : 2**

Spécifiez le pourcentage (%) et le montant (\$) du budget total du projet alloué aux activités directement liées à l'égalité entre les sexes/le renforcement des capacités des femmes : **36,24% soit 724 818 \$US.**

**Expliquez brièvement par quelle (s) intervention (s) principale (s) le projet contribuera à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes<sup>7</sup> :**

Le Projet soutiendra particulièrement la prise en compte des résolutions 1325 et 2250 et connexes dans le processus de réconciliation nationale au Burkina Faso, à travers :

- L'appui-conseil apporté au ministère responsable de la réconciliation visera à faire en sorte que le principe de l'inclusivité et notamment de la participation des femmes et des jeunes et des groupes marginalisés soit pris en compte, d'une part, dans les consultations préalables à la finalisation et la validation de la stratégie nationale de réconciliation et du pacte de vivre ensemble, et d'autre part dans les actions de mobilisation sociale pour leur mise en œuvre ;
- Les institutions et OSC bénéficiaires et partenaires seront formées et suivies sur la prise en compte du genre et leur analyse des besoins et réalités sexo-spécifiques ;
- Les informations, messages et les méthodes de diffusion seront adaptés aux spécificités pour atteindre les femmes, les jeunes filles et les groupes marginalisés.
- Une intervention majeure consistera à la préparation et au renforcement des capacités des femmes ainsi que leurs organisations pour leur permettre de mieux participer au processus d'élaboration, de revue et de validation de la stratégie nationale de réconciliation et au forum national sur la réconciliation. Un appui conséquent sera également apporté à leur préparation et à leur participation effective au processus et à l'organe de gestion des dossiers de réconciliation qui devrait être mis en place après le forum.

**Degré de risque du projet<sup>8</sup> : 1**

**Sélectionner le domaine de priorité de l'intervention (« focus area ») du PBF résumant au mieux l'objet du projet (choisir un domaine seulement<sup>9</sup>) :** (2.1) Réconciliation nationale.

**Le projet s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'UNDAF 2018 – 2022, à travers les piliers et effets suivants :**

Pilier 1 : Efficacité institutionnelle, État de droit, cohésion sociale, sécurité et paix durable (sustaining peace).

-Effet 1 : D'ici à 2022, l'efficacité des institutions est améliorée et les populations du Burkina Faso, en particulier les plus exposées aux risques de conflits et à l'insécurité, vivent en paix et en sécurité dans un état de droit.

**Objectifs et cibles de développement durable** auxquels le projet contribue : ODD 16 (Paix, justice et institutions efficaces), 5 (Égalité entre les sexes) et 17 (partenariats).

<sup>7</sup> Veuillez consulter la note d'orientation du PBF sur les calculs de marqueurs de genre et la consolidation de la paix sensible au genre

<sup>8</sup> 0 = risque faible pour la réalisation des résultats

1 = risque moyen pour la réalisation des résultats

2 = risque élevé pour la réalisation des résultats

<sup>9</sup> (1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique

(2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits

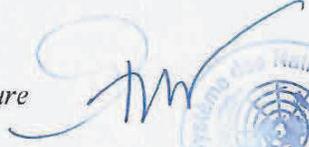
(3.1) Création d'emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux

(4.1) Renforcement des capacités nationales de l'État ; (4.2) Prolongement de l'autorité de l'État/de l'administration locale ;

(4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF

<p><b>Type de demande :</b></p> <p><b>Nouveau projet :</b> <input checked="" type="checkbox"/></p> <p><b>Révision de projet :</b> <input type="checkbox"/></p>	<p><b>Pour les révisions de projet, sélectionner tous les changements pertinents et fournir une brève justification à la fin du document :</b></p> <p><b>Extension de la durée :</b> <input type="checkbox"/> Durée additionnelle du projet en mois :</p> <p><b>Changement de résultat/sujet :</b> <input type="checkbox"/></p> <p><b>Changement de l'allocation budgétaire entre résultats ou augmentation de plus de 15 % par catégorie de budget :</b> <input type="checkbox"/></p> <p><b>Budget PBF supplémentaire :</b> <input type="checkbox"/> Budget supplémentaire par agence bénéficiaire : 0,00</p>
--	--

## SIGNATURES DU PROJET :

<p><b>AGENCE RÉCIPIENDAIRE</b></p> <p>Nom : Mathieu CIOWELA</p> <p>Signature </p> <p>Nom de l'agence : Programme des Nations Unies pour le Développement</p> <p>Date et visa : 12 2 NOV 2021</p>	<p><b>Représentant du gouvernement national</b></p> <p>Nom : Monsieur Lassané KABORE</p> <p>Signature : </p> <p></p> <p>Titre : Ministre de l'Économie, des Finances et du Développement</p> <p>Date et visa : 02 DEC 2021</p>
<p><b>AGENCE RÉCIPIENDAIRE</b></p> <p>Nom : Eldon PEARCE</p> <p>Signature </p> <p>Nom de l'agence : Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme</p> <p>Date et visa: 24 November 2021 </p>	<p><b>Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO)</b></p> <p> Oscar Fernandez-TARANCO</p> <p>Signature </p> <p>Sous-Secrétaire général pour l'appui à la consolidation de la paix</p> <p>Date et visa : 6 December 2021</p>
<p><b>Coordonnatrice résidente du Système des Nations Unies au Burkina Faso</b></p> <p>Nom : Barbara MANZI</p> <p>Signature </p> <p>Date &amp; visa : 24/11/2021 </p>	<p><b>Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO)</b></p> <p> Oscar Fernandez-TARANCO</p> <p>Signature </p> <p>Sous-Secrétaire général pour l'appui à la consolidation de la paix</p> <p>Date et visa : 6 December 2021</p>

## **I. Contexte de consolidation de la paix et justification de l'appui de PBF (analyse de conflit en ce qui concerne les principales thématiques du projet).**

Depuis son indépendance, le Burkina Faso disposait d'une valeur de vivre ensemble relativement stable qui a permis de regrouper et de faire cohabiter pacifiquement plus d'une soixantaine d'ethnies pour former le peuple voltaïque, actuel burkinabè. Si par le passé, la cohabitation se passait généralement sans heurt majeur, le contexte et les événements sociopolitiques récents ont mis à rude épreuve le vivre-ensemble burkinabè. En effet, de la « République de Haute-Volta » à son indépendance au « Burkina Faso » en 1984 jusqu'à nos jours, le pays a connu des déchirures du tissu social et des drames à l'occasion des épisodes violents de conquête ou de gestion du pouvoir par différents régimes qui se sont succédé durant plus d'un demi-siècle.

Plusieurs facteurs ont contribué à fragiliser le pays et préparer le terrain à la crise multidimensionnelle actuelle à laquelle le pays est confronté. Au nombre de ceux-ci :

- Les soubresauts politiques<sup>10</sup> aux conséquences dramatiques ;
- Un sentiment d'injustice, douleur et frustrations et les rancœurs engendrées par le non traitement des violations du passé (disparitions, assassinats non élucidés, tortures, carrières arbitrairement brisées, caractère unilatéral des décisions de ceux qui assument le pouvoir, même pour des questions d'intérêt national) ;
- La limitation des réhabilitations à leur dimension purement administrative et financière, de surcroît parfois incomplète et pour lesquelles personne n'assume la faute de la sanction arbitraire ni ne demande pardon ;
- La non-satisfaction des droits de certaines victimes de violences politiques et de l'accès à la justice de leurs ayants-droits (cas de disparitions forcées) ;
- Les disparités entre les villes et les campagnes en termes de droit au développement et notamment au regard des droits économiques, sociaux et culturels (tant dans le domaine des revenus que de la santé, de l'éducation et des infrastructures) ;
- La violation des libertés individuelles et collectives en rapport avec des droits civils et politiques tels que le droit de réunion pacifique, la liberté d'expression et droits économiques, sociaux et culturels tels que la liberté de manifester sa religion, au respect des lieux de culte et le droit à l'éducation, y compris la liberté de créer et diriger des établissements d'enseignement scolaires et universitaires ;
- L'injustice (justice à deux vitesses et inégalité des citoyens devant la loi) et la culture de l'impunité (transgression consciente des lois avec le sentiment qu'on ne sera pas sanctionné).

Plusieurs initiatives de réconciliation nationale ont été tentées, mais n'ont pas totalement abouti. La crise sécuritaire sans précédent que connaît le pays depuis 2015 a contribué à davantage fragiliser le tissu social.

C'est dans ce contexte, que les élections présidentielles et législatives du 22 novembre 2020 se sont tenu en dépit des difficultés dans des conditions jugées acceptables par l'ensemble des observateurs. À la sortie des élections, le président a fait de la réconciliation nationale, la priorité de son mandat. Un ministre d'État auprès du Président du Faso, chargé de la Réconciliation nationale et de la Cohésion sociale a donc été nommé. Dès lors, celui-ci fait de

---

<sup>10</sup> Le Burkina Faso a connu sept coups d'Etat, deux insurrections populaires, des crimes d'Etat tels que l'affaire Norbert Zongo, etc.

larges consultations avec les leaders politiques, coutumiers et religieux pour écouter les attentes des différentes composantes de la population.

*La situation de crise actuelle et ses conséquences :*

Le Burkina Faso vit depuis 2015, une crise sécuritaire et sociale sans précédent. Les groupes armés prolifèrent, notamment des bandits, des mouvements d'autodéfense<sup>11</sup> et plusieurs groupes terroristes dont certains listés par le Conseil de Sécurité<sup>12</sup>. Contrairement aux décennies précédentes où la situation sécuritaire était caractérisée essentiellement par des vols, des attaques à mains armées sur les grands axes routiers, ces dernières années, se distinguent par la recrudescence des attaques « terroristes » perpétrées contre les symboles de l'État, les forces de défense et de sécurité et les populations civiles. D'autres formes de violence tels que des assassinats ciblés et des prises d'otages continuent à se multiplier. Ces attaques, enregistrées sur presque toute l'étendue du territoire national avec une forte concentration dans la partie septentrionale et orientale du pays, sèment la psychose au sein des populations, occasionnent de nombreuses pertes en vies humaines ainsi que d'énormes dégâts matériels.

Entre le 1er janvier 2020 et le 1er juillet 2021, 615 incidents sécuritaires contre des civils sont enregistrés au Burkina Faso ; au cours de l'année 2020, la violence a fait plus de 2 000 victimes dans le pays tandis que 543 personnes sont tuées au cours des cinq premiers mois de 2021<sup>13</sup>. Les causes de la violence incluent l'extrémisme religieux, les conflits liés à la gestion des ressources naturelles, les affrontements intercommunautaires et le banditisme, sans que l'identité et les motivations des assaillants soient totalement claires. Les attaques par des groupes armés non identifiés sont en augmentation depuis 2019 et la tendance se poursuit en 2021. L'état d'urgence partiel déclaré par les autorités depuis 2019 dans 14 provinces a été prorogé pour 18 mois à partir de juillet 2021. Ces attaques ont aussi exacerbé les conflits communautaires notamment ceux de Yirgou, Arbinda, Sohlan, Tawalbougou... contribuant à l'émiettement d'un tissu social déjà en mal.

En outre, dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, l'intervention des forces de défense et de sécurité (FDS) a aiguisé la crise de confiance existant entre elles et les populations locales et représente une menace supplémentaire pour la cohésion sociale. Cette crise de confiance, ancienne, a été nourrie par une relation Armée-Nation historiquement tendue surtout dans la région du Sahel, caractérisées notamment par les réactions tardives et/ou inappropriées des FDS, une corruption endémique, ou encore les cas de rackets et de violations graves des droits humains commis par les FDS au cours de certaines de leurs interventions comme documentées par certains rapports d'organisations de la société civile (OSC) œuvrant dans le domaine des droits humains. Dans son rapport 2020, la Coalition Burkinabè des Défenseurs des Droits Humains (CBDDH)<sup>14</sup> relevait entre autres des cas exécutions extra judiciaires par les Forces de défenses et de sécurité (FDS) dans la lutte contre le terrorisme 146 présumés terroristes tués en février 2019; de nombreuses abus exercés par les groupes d'autodéfenses contre des personnes accusées de vol ou terrorisme au Burkina Faso : coups, blessures, meurtres et assassinats ; la complaisance dans l'application de la loi sur la détention et le port d'armes au

---

<sup>11</sup> Les Koglweogo, les Dozo et les Volontaires pour la défense de la Patrie (VDP).

<sup>12</sup> Les Groupes terroristes qui opèrent au Burkina incluent notamment : Ansaroul Islam, Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans (GSIM) (QDe. 159) et l'Etat islamique au Grand Sahara (EIGS) (QDe.163).

<sup>13</sup> ACLED : <https://acleddata.com/data-export-tool/>

<sup>14</sup> Coalition Burkinabè des Défenseurs des Droits Humains (CBDD, Note conjointe – Janvier 2020 128ème SESSION du Comité des Droits de l'Homme (2-27 mars 2020), Listes des points à traiter avant la rédaction du rapport périodique du Burkina Faso,

Burkina Faso. En mettant à mal le vivre ensemble, la situation sécuritaire continue d'impacter négativement le processus de consolidation de la paix au Burkina Faso.

La détérioration continue de la situation sécuritaire a forcé le déplacement interne de 1.423.378 personnes<sup>15</sup> au 31 août 2021 contre 87.000 en janvier 2019. Par ailleurs, 7,5 % des structures sanitaires sont fermées (39,1 % dans la région du Sahel) et 18,2 % ont une fonctionnalité réduite (52,6 % dans le Sahel) privant ainsi 972 686 personnes des soins de santé<sup>16</sup>. Dans le domaine de l'éducation, l'insécurité a occasionné la fermeture de 2 244 établissements scolaires, privant ainsi à 304 564 élèves de leur droit à l'éducation<sup>17</sup>. La situation sécuritaire a eu des effets généralisés sur l'économie ; 25 % du budget de l'État a été accordé à la sécurité et la défense au cours de la période 2016-2020<sup>18</sup>.

#### *Les facteurs de conflits au Burkina Faso et les causes profondes :*

La crise actuelle a certes été favorisée par la situation sécuritaire dans la sous-région sahélienne, mais le développement de l'extrémisme violent au Burkina a profité d'un contexte national fragilisé par divers conflits ouverts ou latents autour de la gouvernance du pays. En effet, la mauvaise gouvernance, les séries de coups d'État et de renversement des régimes, les propagandes idéologiques pas ou peu partagées par les populations, les mécontentements des personnes marginalisées, les difficiles conditions de vie des populations sont autant d'éléments qui ont jalonné l'histoire sociopolitique tumultueuse du pays. Il est possible d'identifier plusieurs types de conflits au Burkina Faso Conflits politiques :

- Conflits fonciers
- Conflits autour des mines d'or
- Conflits agriculteurs-éleveurs
- Conflits ethniques
- Conflits religieux et de succession de la chefferie coutumière
- Conflits liés aux mouvements de population (PDI)
- Conflits socio-professionnels

Ces conflits opposent pour la plupart les communautés entre elles et aggravent les fissures sociales. Les groupes armés extrémistes exploitent ainsi habilement les tensions sociales et attisent les conflits communautaires. Selon le *rapport de recherche participative* publié par InterPeace<sup>19</sup>, les principales causes des différents conflits sont :

- Le déficit de bonne gouvernance à l'origine d'une rupture de confiance entre gouvernants et gouvernés : accès inéquitable aux ressources, corruption dans les services publics, impunité et dysfonctionnement du système judiciaire, etc.
- Une gouvernance sécuritaire confrontée à l'émergence des groupes d'auto-défense : les groupes tels que les koglwéogo, les dozo, les Volontaires pour la défense de la patrie, bien que jouissant d'une certaine acceptation populaire, sont de plus en plus décriés du fait de leurs actes parfois arbitraires et illégaux.
- Les stéréotypes ethniques qui créent des risques de frustration, de fragmentation sociale et de régionalisme : la suspicion et la stigmatisation basée sur l'ethnie fragilisent le

<sup>15</sup> <https://www.humanitarianresponse.info/en/operations/burkina-faso/situation-des-pdi-au-burkina-faso>

<sup>16</sup> Etat de santé de la population au Burkina Faso, rapport 2020.

<sup>17</sup> Rapport statistique des données de l'éducation en situation d'urgence au 28 mai 2021.

<sup>18</sup> Rapport Analyse sur les causes des conflits et de leurs impacts sur la mise en œuvre du PNDES 2016-2020.

<sup>19</sup> Jeter les bases d'une Paix durable au Burkina Faso : analyse participative des facteurs de conflits et de résilience – Mars 2021

tissu social ; l'identité nationale cède la place progressivement aux identités religieuses et culturelles.

- La dilution de la légitimité de l'autorité traditionnelle entrave à la cohésion sociale : les capacités des chefs traditionnels à juguler les tensions au sein de leurs communautés sont réduites ;
- La méconnaissance et la transgression des principes traditionnels de vivre ensemble.
- Une instrumentalisation de la religion comme moyen de diffusion des idéaux de l'extrémisme violent.

D'autres causes peuvent s'ajouter :

- Insécurité et extrémisme violent ;
- Non réalisation de certains droits de l'homme, y compris ceux des victimes de violence et des violations des droits de l'homme;
- Accès inéquitable à la justice;
- Manque de confiance dans les institutions;
- Inégalité de développement.

L'accès à la justice pour les victimes de violation des droits humains reste difficile à cause de l'éloignement et du manque de tribunaux disponibles ainsi que la méconnaissance et le coût prohibitif du recours à la justice ainsi que le possible manque de confiance dans la justice. Il y a un affaiblissement de l'autorité traditionnelle en matière de justice dans le règlement des conflits ainsi qu'un manque de confiance en la justice officielle ce qui entraîne une augmentation du recours à la justice individuelle, alimentant les conflits communautaires. Ce manque de confiance s'élève à 22 % de la population interrogée qui présente un sentiment radical de manque de confiance dans le système. Dans l'Est, 21 % de la population préfère ne jamais avoir recours aux mécanismes de la justice formelle dans la région du Nord, 13 % et 9 % dans la région du Sahel (Interpeace/PNUD, 28/04/2021). L'accès aux services de justice est également limité par une connaissance des services juridiques assez peu répandue, décourageant certaines victimes à y recourir. Ce manque d'accès la justice contribue aux risques que les conflits s'amplifient rapidement en absence de règlement par les institutions judiciaires

### *Les femmes*

On ne peut pas construire une paix durable en oubliant une grande partie de la population. Si la guerre est souvent l'affaire des hommes, la paix est plutôt celle des femmes, ceci n'est peut-être pas automatique, mais l'expérience montre, cependant, que la discussion et la médiation permettent parfois à des femmes appartenant à des groupes rivaux dans un conflit de trouver plus facilement un terrain d'entente. Elles sont donc une force pour la paix et la réconciliation et doivent être mieux intégrées dans les processus de paix. Ce rôle important des femmes dans la consolidation est reconnu à travers la résolution 1325 (2000) du conseil de sécurité, la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples, relatif aux droits des femmes (Protocole de Maputo) adoptés en 2003.

En dépit de ces textes, du poids démographique des femmes (51,7% de la population) et de la volonté politique nationale à travers la Stratégie nationale genre 2020-2024, les femmes sont sous représentées dans les instances de décision. Elles représentent 12,68% des 18 602 Conseillers municipaux à l'issue des élections communales de 2016 ; au sein de l'exécutif des communes, elles ne représentent que 2,8 % des 351 maires élus. A l'Assemblée nationale, on a enregistré une baisse constante de la représentation des femmes passant de 15,7% en 2012, à 9,46% en 2015 et à 7% en 2020 sur les 127 sièges des députés. Sur les

126 partis politiques au Burkina, seulement 5 sont dirigés par des femmes. Une seule femme figurait parmi les 13 candidats aux élections présidentielles de 2020 et a obtenu 0,5% des suffrages exprimés<sup>20</sup>. Ces constats sont surtout la résultante d'une insuffisance de la présence de femmes leaders en politique. Le faible engagement des femmes en politique et leur faible représentativité (absence) dans les sphères de décision s'expliquent par plusieurs facteurs. En effet, le contexte socioculturel confère aux hommes d'énormes prérogatives et le pouvoir de décision à tous les niveaux de la vie sociale, politique et économique. Ainsi, il est traditionnellement admis dans la plupart des communautés que seuls les hommes doivent s'occuper de la chose publique et cette conception explique la norme sociale peu favorable à accepter la femme au sein des instances de décision. De plus, l'attitude est mitigée de la part des partis politiques en faveur des femmes, car si les partis politiques ciblent bel et bien l'électorat féminin pour leur vote dans les faits ils tiennent peu compte de leurs voix et de leurs besoins particuliers dans leurs politiques internes et propositions de politiques publiques.

Au bénéfice de ce qui précède, il y a lieu de mettre les femmes et les jeunes au cœur du processus de la réconciliation et de la cohésion, car les victimes de la violence et de l'exclusion figurent majoritairement dans leur camp.

Plus d'une femme sur trois (37 %) a été victime de violence domestique au cours de sa vie, contre un homme sur cinq (16 %). La loi interdit toute forme de violence à l'égard des femmes et des filles, mais la violence conjugale n'est pas criminalisée.

L'accès sécurisé à la terre reste un défi pour les femmes. Elles constituent 55 % de la force de travail agricole, mais pas plus de 40 % des propriétaires de terres. Quand elles le sont, leur pouvoir de décision reste limité. Les femmes ont un moindre accès aux services financiers. Les deux tiers des personnes possédant un compte dans une banque ou une autre institution financière sont des hommes, tandis que 15 % de la population déclare que les hommes et les femmes ne devraient pas avoir le même pouvoir de décision en ce qui concerne les services financiers. La majorité d'entre elles (60 %) n'aurait pas recours à la justice pour régler une situation conflictuelle, alors que 60 % des hommes lui feraient confiance. Ceci est lié au fait que 40 % des femmes pensent que les cours de justice favorisent systématiquement les hommes, raison de plus de les impliquer pleinement au processus de la réconciliation.

### *Les jeunes*

69% de la population burkinabè a moins que 35 ans. La jeunesse burkinabè est très dynamique et constitue le moteur de la transformation sociopolitique des deux dernières décennies. Les jeunes ont été les pionniers de nombreux mouvements populaires au Burkina Faso, tels que la grande mobilisation des élèves et des étudiants dans plusieurs affaires de crimes et d'injustices sociales des années 1990. Ils ont été au cœur de l'insurrection populaire du 30 et 31 octobre 2014. « Les jeunes se sont mobilisés contre la modification de la Constitution. Ils ont mis de côté leurs divergences politiques et idéologiques et ont mis en avant ce sentiment d'un devoir à accomplir. Après la chute de Compaoré, c'est une jeunesse grandie, fière, confiante et consciente de sa force qui s'est retrouvée <sup>21</sup>». La jeunesse a donc un rôle très important à jouer dans le processus de réconciliation nationale.

---

<sup>20</sup> Brechenmacher et Hubbards, 2020. <https://carnegieendowment.org/2020/03/24/breaking-cycle-of-gender-exclusion-in-political-party-development-pub-81345>.

*Les besoins de réconciliation nationale :*

Les déchirures qui traversent le pays sont nombreuses et liées aux événements sociopolitiques qui ont marqué l'histoire du Burkina Faso, aggravées par les effets de la crise sécuritaire et les conflits locaux. Les coups d'État ou les tentatives de putsch, les méthodes autoritaires d'exercice du pouvoir, les insurrections... autant de crises qui ont charrié leurs lots de morts, de blessés, de personnes dépouillées ou poussées à l'exil. Avec la crise sécuritaire, les Burkinabè s'entretuent de plus en plus depuis quelques années, et il sera difficile d'envisager une nation victorieuse de cette crise sans une union des filles et fils du pays.

Ainsi, le Burkina se retrouve avec une typologie de besoins de réconciliation présentés par le ministère responsable comme suit :

- **Réconciliation sociopolitique** : générée par les luttes de pouvoir et le caractère oppressif/répressif des régimes qui ont précédé ;
- **Réconciliation sociocommunautaire** : elle serait liée aux effets des conflits communautaires (fonciers, agriculteurs-éleveurs, pouvoir coutumier, etc.) ;
- **Réconciliation sécuritaire** : des burkinabè endoctrinés et enrôlés par les extrémistes ont assassiné des citoyens au sein de leur propre communauté, et perpétré les mêmes crimes sur d'autres parties du territoire, donc contre la nation entière ; conflits entre des groupes sociaux sur la base de suspicions de collusions ou de sympathies avec le terrorisme et ont conduit à des drames tels que ceux vécus dans plusieurs localités du Nord, du Sahel et de l'Est ; des conflits nés de la communautarisation de la sécurité à l'exemple du drame de Yirgou.
- **Réconciliation économique et financière** : engendrée par de nombreuses spoliations et confiscations de droits réels, de biens privés et publics et des opportunités économiques qui auraient dû revenir de droit à des individus et des communautés ;
- **Réconciliation administrative** : générée par l'usage abusif et arbitraire du pouvoir pour priver des personnes et des communautés de moyen de vie/subsistance décent et honorable pour ceux considérés comme ennemi (exclusion, confiscation, sanction et perte d'emplois par exemple) et par la lenteur et la mauvaise qualité des services au niveau administratif.
- **Réconciliation civique** : générée par l'absence de service d'État, y compris ceux de santé, d'éducation, de justice et de sécurité dans les communautés. L'absence et difficulté d'accès à la justice formelle et de mécanismes de lutte contre l'impunité et la présence d'impunité systémique, la discrimination et les violences envers les femmes.

Contrairement à ce que l'on a connu dans certains pays, il ressort de cette catégorisation ci-dessus que le Burkina Faso n'a pas un seul et unique problème de réconciliation nationale, mais plutôt plusieurs problématiques de réconciliation, dont les natures sont parfois éloignées et laissant présager un nombre important de réformes en vue de mettre le pays dans la voie qui peut conduire à la réconciliation. Aussi, la frontière n'est pas toujours bien établie entre ce qui renvoie à une Réconciliation formelle autour d'un conflit non cicatrisé et ce qui relèverait plutôt d'une politique de cohésion sociale à long terme. L'étendue et la diversité des besoins de réconciliation laissent entrevoir l'acuité du débat national pour déterminer ce qui relève de la Réconciliation Nationale et ce qui concerne d'autres considérations telles que la cohésion sociale. Dans tous les cas, ces besoins de réconciliation sont liés les uns aux autres.

### *Les tentatives de réconciliation antérieures :*

Les objectifs et efforts en vue de réaliser la réconciliation ne sont pas nouveaux au Burkina Faso. En effet, suite aux violentes réactions populaires suscitées par l'assassinat du journaliste Norbert Zongo le 13 décembre 1998, il a été institué une Commission d'enquête indépendante (CEI) chargée de mener toutes les investigations devant permettre de déterminer les circonstances de la mort de Norbert Zongo et de ses compagnons. Cette Commission a déposé ses conclusions le 7 mai 1999 ; mais loin de participer à la décrispation escomptée du climat social, les résultats de l'enquête avaient déclenché davantage de troubles.

Pour faire face cette situation, le Président du Faso lui-même accusé d'assassinat politique, avait décidé de créer un Collège de Sages chargé de passer en revue, tous les problèmes pendants de l'heure et de proposer des recommandations à même d'emporter l'adhésion de tous les protagonistes de la scène politique nationale. Un décret n° 99-158/PRES du 1er juin 1999 avait été signé pour instituer le Collège de Sages composé des anciens chefs d'État, des notabilités religieuses et coutumières et des personnes-ressources. Le collège avait pour mission de faire la lumière sur les crimes de sang et les crimes économiques depuis 1960 à 1999. Ensuite, un ministre d'État chargé de la Réconciliation nationale avait été nommé et par Décret n° 2002-97/PRES/PM du 05 mars 2002 et une commission d'indemnisation des personnes victimes de la violence en politique avait été mise en place. La majeure partie des victimes ont refusé l'indemnisation au motif que la vérité devrait précéder.

De même, après l'insurrection populaire du 30 et 31 octobre 2014, , et l'exil du Président Compaoré, une charte de la transition a été adoptée le 16 novembre 2014 par les forces vives de la nation en vue de régir la Transition dans la perspective d'un retour à l'ordre constitutionnel. Le Gouvernement de la Transition avait identifié la réconciliation nationale comme un défi majeur pour l'avenir du Burkina Faso. Les autorités avaient donc mis en place la Commission de Réconciliation Nationale et des Réformes (CRNR) et ensuite le Haut Conseil pour la Réconciliation et l'Unité Nationale (HCRUN). Mais depuis son installation le HCRUN a eu du mal à mettre en œuvre ses attributions jusqu'à la fin de son mandat.

Près d'une décennie après ces initiatives de rétablir les fondements de la cohésion sociale, on assiste à la persistance et à l'aggravation du contexte de dégradation des rapports sociopolitiques et de déchirures du tissu social. Le pays continue de vivre périodiquement des attaques terroristes et des événements tragiques qui affectent sa capacité de consolider la paix et sa résilience.

Toutefois, l'innovation dans cette troisième tentative de réconciliation réside autant dans le postulat de départ que dans la démarche ou l'approche retenue. En effet, le postulat de base retient que les initiatives précédentes notamment celle du collège des Sages a été affaibli par certaines faiblesses en l'occurrence l'absence de vérité et de justice. Et le Ministre d'Etat en charge de la réconciliation l'a fortement souligné, en avril 2021, dans sa note introductive aux sessions régionales de renforcement des capacités des autorités déconcentrées, décentralisées et des points focaux communaux sur le processus de l'élaboration de la Stratégie Nationale de Réconciliation Nationale et du Pacte de Vivre-Ensemble et les outils de collecte des données. Monsieur le Ministre d'État relevait que « *cette initiative (collège des Sages), si elle a eu le mérite de poser pour la première fois la question de la réconciliation nationale, avait néanmoins des insuffisances. En conséquence de ces insuffisances notamment l'absence de Vérité et de Justice, certains de ceux qui avaient été dédommagés financièrement, sont revenus auprès de la Commission de Réconciliation Nationale et des Réformes (CRNR) lorsque celle-ci a été mise en place par le régime de la Transition* ».

S'agissant de la démarche ou de l'approche, le processus se veut doublement innovant en raison de sa forte inclusivité et de sa souveraineté populaire. En terme d'inclusivité, une panoplies de stratégies ont été déroulées depuis les larges consultations personnellement menées par le Ministre d'Etat nouvellement installé et qui a impliqués toutes les catégories de la population Burkinabè de l'intérieur comme de l'extérieur ( politiques, coutumiers, religieux, organisations de femmes, OSC, jeunes, burkinabè de l'extérieur...). Ces concertations de haute portée politique ont été suivies de session techniques de renforcement des capacités des autorités déconcentrées, décentralisées et de leaders communaux sur la réconciliation. C'en est suivi ensuite des consultations communales qui ont engagées touches les couches sociales et qui ont permis de faire un diagnostic par commune. Ces données viendront nourrir le rapport diagnostic et la stratégie nationale de réconciliation. Enfin, des conférences régionales qui seront animées par d'éminents intellectuels natifs de la région hôtes sont en préparation. Autant d'initiative qui renforce l'inclusivités et l'appropriation du processus par les populations. In fine, l'approche méthodologique relève de la souveraineté populaire. En effet, le forum où environ 5 000 délégués discuteront les différentes productions (stratégie, pacte et plans d'actions) décidera de l'orientation à adopter pour la réconciliation nationale.

### Analyse des acteurs :

Acteurs	Dynamique de conflits
<p><b>Le ministère de la Réconciliation nationale et de la Cohésion sociale (MRNCS)</b></p>	<p>Le MRNCS est l'institution nationale qui porte le processus de réconciliation nationale au nom du Gouvernement. «Le Ministre d'État, auprès du Président du Faso, chargé de la Réconciliation Nationale et de la Cohésion sociale, assure la mise en œuvre et le suivi de la politique du gouvernement en matière de Réconciliation Nationale et de Cohésion Sociale ». A ce titre, le MRNCS est chargé entre autres de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi d'une Stratégie Nationale de Réconciliation, de concert avec tous les acteurs ;</li> <li>• La conception et de l'élaboration d'une Stratégie Nationale de la Cohésion Sociale, et de la supervision de la mise en œuvre du plan d'action y relatif ;</li> <li>• La formulation, de la mise en œuvre et du suivi de la Stratégie Nationale de Prévention et de lutte contre l'Extrémisme Violent ;</li> <li>• L'identification et de la promotion des valeurs communes et du vivre ensemble au Burkina Faso.</li> </ul> <p>L'approche du MRNCS doit être inclusive et participative pour que les différentes stratégies, plans d'actions ou autres documents stratégiques qu'il produirait puisse impacter positivement le processus de réconciliation nationale.</p>
<p><b>Le ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation (MATD)</b></p>	<p>Le MATD assure la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière d'administration du territoire, de la décentralisation et de la protection civile. Dans le domaine de la consolidation de la paix, le MATD est chargé de<sup>22</sup> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribuer au renforcement de l'Unité nationale et du sentiment patriotique ;</li> <li>• Lutter contre toutes formes d'exclusion ;</li> </ul>

<sup>22</sup> Décret 2021-0023 du 1<sup>er</sup> février 2021 portant attributions des membres du Gouvernement.

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir le dialogue interreligieux et la paix ;</li> <li>• Mettre en œuvre, de concert avec les autres institutions et ministère concernés, les stratégies visant à consolider la cohésion sociale et la prévention de l’extrémisme violent ;</li> <li>• La prévention des conflits fonciers, intercommunautaires, inter-ethniques, culturels et miniers de concert avec les autres ministères compétents.</li> </ul> <p>A ce titre le MATD est impliqué au niveau opérationnel pour assurer la mise en œuvre éventuelle de la Stratégie de Réconciliation Nationale et est en collaboration étroite avec le MRNCS, particulièrement pour le processus de validation et d’adoption de la Stratégie de Cohésion Sociale et son plan d’action, qui sera également présenté au Forum National. Il doit travailler en parfaite harmonie avec MRNCS et avoir une même vision de la réconciliation nationale</p>
<p><b>Le ministère de la Justice des Droits Humains et de la Promotion Civique (MJDHPC)</b></p>	<p>Le ministère soutient le renforcement de capacité des acteurs et est aussi responsable de la tenue des procès et de la gestion du Pole antiterroriste et de procès dits emblématiques découlant des crises passées qui auront une grande incidence sur la perception de lutte contre l’impunité par le public, la préservation de l’État de droit.</p> <p>Sous ce ministère, l’observatoire nationale de prévention et de gestion des conflits communautaires (ONAPRGECC) a été mis en place. Le ministère de la Justice, à travers les cours et tribunaux, aura un rôle important à jouer, notamment dans le triptyque Vérité – Justice – Réconciliation, dans le cadre de la justice transitionnelle, dont le bilan reste très mitigé. Toutefois, le secteur de la Justice doit se réinventer pour inspirer davantage la confiance des populations.</p>
<p><b>Conseil national d’orientation et de suivi de la réconciliation nationale et de la cohésion sociale (CNOS).</b></p>	<p>Ce Conseil a pour mission de donner des avis et des orientations sur les différents aspects de la démarche du gouvernement devant conduire à la réconciliation nationale et la cohésion sociale. Les différentes stratégies relatives à la réconciliation nationale et la cohésion sociale, qui seront soumises au Forum national de réconciliation sont attendues par ce Conseil. Les membres de ce Conseil sont des anciens chefs d’État, des présidents d’institutions, des membres du gouvernement et des représentants de partis politiques (majorité et opposition). Des représentants des autorités coutumières, des représentants des autorités religieuses, des représentants des forces de défense et de sécurité et des représentants des différentes catégories de victimes sont membres du Conseil. Les représentants des organisations de la société civile, des associations professionnelles et des Organisations non gouvernementales feront partie du CNOS.</p>
<p><b>Les victimes (associations) et la société civile</b></p>	<p>Si la société civile burkinabè a toujours été à l’avant-garde de la protection des droits humains, des femmes et des jeunes, son implication dans la mise en œuvre des différents mécanismes de paix et de réconciliation reste à renforcer, notamment les aspects d’inclusion et de moyens de participer activement. Or les nombreuses victimes des conflits ne peuvent faire entendre leur voix qu’à travers des associations ou organisations qui les représentent dans l’espace public.</p>

	<p>Elles sont donc encore peu visibles c'est pourquoi il est important que la société civile burkinabè puisse non seulement accompagner les mécanismes de réconciliation nationale qui ont été amorcés, mais aussi qu'elle défende aussi les besoins des différents groupes marginalisés et victimes qui ont des droits à faire valoir, de pouvoir faire des propositions sur le choix et la mise en œuvre des mécanismes de gestion des conflits et de répartition, leurs attentes et perception pour rétablir le Pacte de Vivre Ensemble (PVE).</p>
<p><b>Leaders religieux et coutumiers</b></p>	<p>Les chefs coutumiers et religieux continuent d'occuper une place très importante dans la vie des Burkinabè. À titre illustratif, ils ont été souvent le dernier recours lorsque la nation est en péril, en témoigne leur rôle récent au cours de l'instruction d'octobre 2014, du coup d'état de septembre 2015 pour un retour au calme.</p> <p>Ils sont un partenaire incontournable pour influencer les changements de comportements et promouvoir la paix dans le pays. Ils peuvent apporter une contribution importante dans la résolution des conflits inter et intracommunautaire, mais dans une moindre mesure pour les conflits de type plus politiques ou allant au-delà de leur localité.</p> <p>Aux yeux de ceux-ci, l'institution traditionnelle qu'ils représentent est la plus crédible par rapport aux institutions modernes.</p> <p>De nos jours, les chefs coutumiers sont de plus en plus présents sur la scène politique. Du fait de leur affiliation partisane et de leur conséquente perte de neutralité, de nombreux chefs ont perdu de leur légitimité et de leur aura au sein de leur communauté, en particulier parmi les jeunes qui ne leur font plus automatiquement confiance pour garantir l'entente dans le village. D'autre part, les règles ancestrales de succession sont ébranlées par des velléités économiques et politiciennes, ce qui provoque des disputes de fois meurtrières. Il est également à noter que les chefs coutumiers et religieux sont pour l'essentiel des hommes ce qui constitue un obstacle supplémentaire pour la reconnaissance de l'égalité des sexes.</p>
<p><b>Jeunes filles et garçons défenseurs des droits des personnes</b></p>	<p>Les jeunes filles et garçons ont un accès limité aux opportunités économiques locales aux mécanismes de prévention et de gestion des conflits ainsi qu'aux services sociaux de base. Les filles sont les plus défavorisées, notamment du fait d'un niveau d'éducation nettement inférieur et des pesanteurs socioculturelles qui limitent leur espace d'action et de décision, voire même d'opportunités, y compris les mariages et grossesses précoces et forcés. Les jeunes ne sont pas suffisamment représentés dans les instances décisionnelles.</p> <p>La jeunesse burkinabè est très dynamique et constitue le moteur de la transformation sociopolitique des deux dernières décennies. Les jeunes ont été les pionniers de nombreux mouvements populaires au Burkina Faso, tels que la grande mobilisation des élèves et des étudiants dans plusieurs affaires de crimes et d'injustices sociales des années 1990. Ils ont été au cœur de l'insurrection populaire du 30 et 31 octobre 2014. « Les jeunes se sont mobilisés contre la modification de la Constitution. Ils ont mis de côté leurs divergences politiques et idéologiques et ont mis en avant ce sentiment d'un devoir à accomplir. Après la chute de Compaoré, c'est une jeunesse grandie, fière,</p>

	<p>confiante et consciente de sa force qui s'est retrouvée <sup>23</sup>». La jeunesse mérite toute sa place dans le processus de réconciliation nationale.</p> <p>Le projet s'emploiera à mobiliser les jeunes en veillant que les jeunes femmes et filles soient adéquatement représentées, garçons et filles, à travers les organisations de la société civiles, pour qu'ils et elles puissent valablement s'exprimer sur leur vision de réconciliation nationale.</p>
<b>Femmes</b>	<p>Malgré l'existence d'une stratégie nationale genre et des lois en faveur des femmes, ces dernières demeurent très marginalisées dans la société burkinabè. Très souvent dépendantes financièrement de leurs maris et sujettes à diverses violences basées sur le genre et sexuelles, les femmes généralement pas toujours un pouvoir de décision au sein de la communauté et dans les institutions publiques. Comme les enfants, les femmes sont plus vulnérables que les hommes en cas de conflit, car elles disposent de peu de moyens d'agir. Aussi, les femmes sont peu prises en compte dans les sphères décisionnelles au sein de leurs communautés, notamment dans les mécanismes de gestion des conflits. Au sein de ce groupe, naît très souvent des conflits intergénérationnels du fait également de la non-implication des jeunes filles dans la prise de décisions surtout celles les concernant.</p> <p>Il y a donc, une forte demande d'autonomisation qui est exprimée par les femmes. Cette autonomisation passe par le renforcement de leurs capacités — en matière d'organisation, d'entrepreneuriat, de plaidoyer et de leadership — et leur accès à divers outils tels que le microcrédit.</p>
<b>Les médias</b>	<p>Les médias (qu'ils soient traditionnels ou nouveaux) et les journalistes peuvent un jouer un rôle de primordial dans la promotion des valeurs de solidarité, de tolérance mutuelle et d'harmonie sociale qui sont consubstantielle à un vivre ensemble harmonieux et dans la promotion de l'égalité des sexes. Ils constituent un puissant instrument de changement de mentalité par les potentialités qu'ils ont à rendre visibles et audibles les paroles et les actes de ceux qui en sont généralement privés notamment les femmes, les adolescents et jeunes. Les médias sociaux et les radios communautaires seront mobilisés pour diffuser et relayer des messages sur la paix et la cohésion sociale.</p>
<b>Les partis politiques</b>	<p>Il existe une rupture de confiance entre la classe politique et les citoyens. La perception du citoyen est que pour réussir en politique, il faut être malhonnête. Ainsi, il n'est pas rare d'entendre des citoyens affirmer qu'ils adhèrent au programme de certains partis politiques, mais qu'ils ne croient pas à la sincérité des leaders politiques qui animent ces partis. Ce qui est fortement lié au déficit de légitimité des acteurs politiques. Ce déficit de confiance trouve son origine dans la perversion de la compétition politique qui semble devenir une simple quête effrénée du pouvoir et des privilèges en dehors de tout idéal politique. Cela se caractérise par la marchandisation des votes et par les pratiques de fraudes et corruption électorales dans les processus électoraux au Burkina Faso. Il en est de même des alliances « contre-nature » qui se nouent au gré des élections sans fondement</p>

<sup>23</sup> Uppsala Universitet, Transformations sociopolitiques burkinabè de 2014 à 216, p40.

	<p>programmatische et idéologique. Cette situation a pour effet d'éloigner les citoyens de la politique, qui est considérée comme une activité déconnectée de la morale.</p> <p>A contrario les partis politiques au regard de leur rôle constitutionnel et du jeu des acteurs sont incontournables dans le processus de la réconciliation.</p>
<p><b>Forces de défense et de sécurité (FDS)</b></p>	<p>Depuis qu'elle est entrée dans la politique à la faveur du soulèvement populaire du 3 janvier 1966, l'Armée ne s'en est plus éloignée. Elle est même devenue, par la force des armes, un des acteurs politiques principaux. Ainsi, après l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre 2014, à l'instar du soulèvement populaire du 3 janvier 1966, l'Armée a été amenée à jouer un rôle de premier plan face à l'instabilité à laquelle le vide institutionnel exposait le pays. L'armée s'est imposée au pouvoir par des coups d'État et beaucoup de militaires ne voyaient plus leur avenir ailleurs que sur la scène politique. Cette présence de l'Armée au pouvoir ne s'est pas faite sans conséquence.</p> <p>Les conflits de clan au sein de l'armée à l'occasion ou après la prise de pouvoir a occasionné beaucoup de pertes en vies humaines. Cette situation a été exacerbée avec la création du Régiment de sécurité présidentielle (RSP). En effet, il est reproché au pouvoir politique de la 4e République d'avoir favorisé la formation et l'équipement du RSP au détriment des autres unités de l'Armée nationale. Cet état de fait a créé beaucoup de frustrations au sein des unités. En outre, la politisation a résidé dans le fait que certaines nominations sont purement politiques, mais non fondées sur les mérites.</p> <p>Par ailleurs, depuis sa création, le RSP serait impliqué dans des violations graves des droits humains x qui ont fortement écorné son image et sa crédibilité au sein de la population civile et militaire. En effet, des militaires de ce régiment ont été condamnés pour homicide et torture contre David OUEDRAOGO (chauffeur du frère cadet de Blaise Compaoré), certains sont des suspects dans l'affaire Norbert ZONGO. Le RSP est en outre accusé dans bien d'autres affaires non élucidées.</p> <p>L'armée a souffert aussi de crise de valeur. Les mutineries de 1999, 2006 et 2011 en sont l'illustration. La Commission rappelle que pour la première fois de son histoire, les militaires burkinabè ont manifesté publiquement pour réclamer un meilleur traitement de leurs droits le 25 juillet 1999. Cette première mutinerie a été suivie en 2006 par une autre pour atteindre son paroxysme en 2011. Débutée comme une réaction à la condamnation d'un des leurs par la Justice, la mutinerie a touché successivement plusieurs corps de l'Armée. Particulièrement des chefs militaires dont les domiciles ont été incendiés et se sont soldés par des vols, des viols et des pillages, notamment dans les villes de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso. Pour mettre fin à cette mutinerie, une intervention militaire a été nécessaire à l'effet de mater les mutins. Cette dernière crise a mis à nu la défaillance du commandement militaire et le hiatus qui existait entre le commandement et la troupe. En outre, collusions entre les responsables de l'Armée avec les hommes politiques et hommes</p>

	<p>d'affaires ne sont pas de nature à améliorer l'image des Forces Armées Nationales burkinabè auprès des citoyens.</p> <p>Ces dernières années, dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, l'intervention des forces de défense et de sécurité (FDS) a érodé la confiance existant entre elles et les populations locales et représente une menace supplémentaire pour la cohésion sociale. Cette crise de confiance, ancienne, a été nourrie par une relation Armée-Nation historiquement tendue surtout dans la région du Sahel, les réactions tardives et/ou inappropriées des FDS, la corruption, les racketts et de violations graves des droits de humains commises par les FDS au cours de certaines de leurs interventions. La réforme du secteur de la sécurité, soutenue par le PBF, a commencé à adresser cette situation par la promotion d'une bonne gouvernance du secteur de la sécurité à travers la mise œuvre, la coordination et la synergie des appuis stratégiques, politiques et opérationnels découlant de la Politique de Sécurité Nationale (PSN) et des différentes politiques sectorielles y afférentes.</p> <p>Aux bénéfices de ce qui précède, la participation des FDS au processus de réconciliation de façon transparente est une condition de sa réussite.</p>
--	---

### **Comment le projet compte répondre aux causes structurelles et principaux facteurs de tensions/conflits**

La vision de la réconciliation nationale est de « *faire du Burkina Faso une nation réconciliée avec elle-même, fortement marquée du sceau d'une cohésion durable et qui, après avoir pansé ses plaies et s'être dotée des systèmes permettant d'éviter la répétition des faits générateurs de besoins de réconciliation, construit sereinement son avenir, sur le socle des valeurs communes librement partagées*<sup>24</sup> ».

Sur la base de cette vision stratégique, la démarche de la Réconciliation Nationale s'appuie sur : i) le respect du triptyque : Vérité — Justice — Réconciliation ii) les efforts pour les réformes pour la « garantie de non répétition » iii) un processus largement inclusif et participatif ; iv) La promotion des solutions endogènes héritées de l'histoire et de la culture burkinabè et v) les différentes formes de réparation.

Le processus de réconciliation nationale commencera par l'élaboration et l'adoption des documents stratégiques qui permettront de répondre aux causes structurelles qui mettent à mal le vivre ensemble et la cohésion sociale : 1) la Stratégie Nationale de Réconciliation, 2) la Stratégie Nationale de la Cohésion sociale ; 3) la Stratégie Nationale de Prévention de la Radicalisation et de Lutte contre l'Extrémisme Violent et 4) le Pacte du Vivre-Ensemble.

Le processus sera inclusif, transparent, participatif, centré sur les victimes et sensible au genre. Il passera par les concertations à la base dans les 370 communes, les concertations régionales et les concertations nationales. Un Forum national de réconciliation sera l'occasion solennelle pour lancer le processus de réconciliation. Ce forum sera le cadre de validation des documents stratégiques et constituera le nouveau point de départ du processus de réconciliation nationale par la mise en œuvre des plans d'action qui découleront des documents stratégiques. Au-delà de l'appui au processus qui conduira à doter le pays de ces documents stratégiques à travers un processus participatif et inclusif, le projet mettra l'accent sur la communication et la

<sup>24</sup> Source : document de travail du Ministère chargé de la réconciliation nationale et de la cohésion sociale.

mobilisation sociale pour associer pleinement la population dans la réflexion et l'identification des mécanismes, réformes et changements pouvant permettre la réconciliation et le vivre ensemble dans le pays.

***Brève description de la façon dont le projet s'aligne avec et/ou soutient les cadres stratégiques gouvernementaux et des Nations Unies existants<sup>25</sup>, et comment il garantira l'appropriation nationale.***

Le Plan national de développement économique et social (PNDES II), couvrant la période 2021 – 2025, dans son axe stratégique 1 vise à « **Consolider la résilience, la sécurité, la cohésion sociale et la paix** ». L'effet 1.1 du Plan cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (UNDAF) au Burkina 2018 – 2022, stipule que « D'ici à 2022, l'efficacité des institutions est améliorée et les populations du Burkina Faso, en particulier les plus exposées aux risques de conflits et à l'insécurité, vivent en paix et en sécurité dans un État de droit ».

Le projet « *Appui au processus de la Réconciliation nationale au Burkina Faso* » soutient parfaitement le PNDES II et le cadre stratégique des Nations Unies dans le pays, y compris l'ODD 16. Le projet appuie aussi la mise en œuvre de la Matrice des Actions Prioritaire (MAP) du Programme d'Urgence pour le Sahel, notamment les composantes i) le renforcement de la sécurité et de l'état de droit et (iv) la consolidation des bases de la cohésion sociale et la résilience des populations.

***Brève explication sur la façon dont le projet comble les lacunes stratégiques et financières et complète les autres interventions pertinentes, financées par le PBF ou autrement. (Inclus également un bref résumé des interventions existantes dans le secteur de la proposition dans le tableau ci-dessous).***

Le PBF soutient plusieurs projets de consolidation de la paix au niveau communautaire visant à : i) améliorer la confiance entre l'Etat et les populations y compris les FDS; ii) le renforcement de la résilience sociale et la participation active des femmes et des jeunes et iii) la gestion pacifique des conflits. Ces initiatives communautaires ne seront durables que si elles sont soutenues par un cadre stratégique national qui engage toute la nation pour une paix durable. Le processus de réconciliation nationale, qui inclut de doter le pays des instruments stratégiques (la Stratégie Nationale de Réconciliation, la Stratégie Nationale de la Cohésion sociale; la Stratégie Nationale de Prévention de la Radicalisation et de Lutte contre l'Extrémisme Violent et le Pacte du Vivre-Ensemble) vient combler ce gap et va consolider les interventions soutenues par le PBF et les agences des Nations Unies en général.

Les différents projets PBF en cours contribueront à engager les communautés, en particulier les jeunes et les femmes, à s'investir dans les différentes phases de réconciliation nationale.

Aussi, l'engagement du PNUD en matière de cohésion sociale, de sécurité et d'état de droit est notamment matérialisé par un portefeuille de projets et programmes diversifiés et complémentaires. Sur le cycle 2018-2022, ce portefeuille est notamment composé de projets qui soutiennent la cohésion sociale et la réconciliation nationale. Le programme « *Cohésion sociale, Sécurité et État de droit-COSED* » est une réponse programmatique du PNUD qui vise à soutenir les efforts à l'atteinte des objectifs en matière de cohésion sociale, de réconciliation nationale et de construction d'une paix durable au Burkina Faso. Le Programme CoSED appuie

---

<sup>25</sup> Y compris les stratégies et engagements nationaux en matière de genre et de jeunesse, tels qu'un plan d'action national sur 1325, une politique nationale de la jeunesse, etc.

la préparation des Stratégies et plan d'action ; soutient l'opérationnalisation et renforcement de capacité de l'Observatoire National de Prévention et de Gestion des Conflits Communautaires — l'ONAPREGECC et l'Observatoire National des Faits Religieux (ONAFAR) ; etc.

Dans le cadre du projet, le HCDH à travers son mandat, rôle et expertise en matière de droits de l'homme, justice transitionnelle et prévention des violations des droits de l'homme, apportera tout l'appui technique nécessaire pour le gouvernement et la société civile, leur permettant d'envisager et conduire un processus de réconciliation à même de contribuer à la prévention du conflit et de la violence et à la réalisation d'une paix et un développement durable au Burkina Faso

### Bref résumé des interventions en cours dans le secteur de la proposition :

Noms du projet	Donateur et Budget	Orientation du Projet	Différence/complémentarité avec la proposition actuelle
Programme Cohésion sociale et État de Droit (COSED mis en œuvre par le PNUD	PNUD, Suède, Allemagne 52 000 000 \$US -2020-2023.	Le programme « <i>État de droit et Cohésion sociale</i> » contribue à l'atteinte des objectifs en matière de cohésion sociale, de réconciliation nationale et de construction d'une paix au Burkina Faso. Il entend faire des communautés burkinabè en particulier des femmes, les acteurs et les bénéficiaires des droits humains, de la justice, de leur sécurité, de la redevabilité et de la cohésion sociale.	Appui à l'élaboration de la Stratégie Nationale sur la Cohésion Sociale, appui à l'établissement d'une infrastructure pour la paix, appui à l'opérationnalisation du l'Observatoire de la Gestion et Prévention de Conflits Communautaires.
Projet Gouvernance Locale et Cohésion Sociale (GOLCOS) mis en œuvre par le PNUD	Pays-Bas, PNUD, 11 000 000 \$US - 2020-2023	Le projet « <i>Gouvernance Locale et Cohésion Sociale</i> » a pour principal objectif de renforcer la cohésion sociale par une gouvernance local inclusive et participatives. Le projet intervient dans les six régions du PUS dans 85 communes.	Complémentaire au niveau communautaire et dans l'appui d'une prestation des services inclusive et une participation inclusive au processus de décisions au niveau local.
Liptako-Gourma Stabilisation Facility mis en œuvre par le PNUD	PNUD, Allemagne, UE, Danemark	Stabilisation de la région du LG via des infrastructures, rétablissement de l'autorité et des prestations de service de l'Etat et relèvement économique	Complémentaire pour stabilisation des régions les plus affectées par les conflits
Projet Prévention de l'Extrémisme violent au Centre Nord et à l'Est mis en œuvre par le PNUD	Gouvernement du Japon – 1 000 000 \$US 2020-2021	L'objectif principal de ce projet est de contribuer à la stabilité et à la résilience des zones sélectionnées, qui sont exposées aux risques de conflits et d'insécurité,	Le développement des capacités des acteurs institutionnels locaux et des communautés touchées par des conflits à analyser, gérer, arbitrer, gérer, régler

		en assurant des perspectives de revenus aux jeunes et aux femmes et en favorisant la cohésion sociale	les conflits ayant trait au foncier et aux ressources naturelles sans violence, en impulsant le processus de l'intérieur, guidé par les besoins et les aspirations des communautés sera complémentaire aux activités de renforcement des mécanismes et structures de prévention et de gestion des conflits locaux.
IRF 353 Promotion d'une transhumance pacifique dans la région du Liptako-Gourma (LG-2 : Mali, Niger, Burkina) OIM FAO	PBF : 1 364 000 \$US 02/2020 - 02/2022	Prévention des conflits liés à la transhumance en contribuant à réduire la vulnérabilité des pasteurs et agropasteurs dans un contexte d'insécurité et des effets du changement climatique	Complémentaire au niveau communautaire
IRF 356 - Programme d'appui à la prévention des conflits et de l'extrémisme violent dans les zones frontalières du Bénin, du Burkina et du Togo OIM	PBF : 1 275 000 \$US 03/2020 - 03/2022	Contribuer à l'amélioration de la résilience des populations, en particulier les jeunes et les femmes, des zones transfrontalières du Bénin, du Burkina Faso et du Togo face aux conflits communautaires et à l'extrémisme violent.	Complémentaire au niveau communautaire
BFA/A-2 - Prévention et gestion des conflits dans la Région de l'Est PNUD FAO	PBF : 2 500 000 \$US 12/2020 - 12/2022	Réduire les risques de conflits dans la Région de l'Est, particulièrement autour du foncier et des ressources naturelles, et de rendre les communautés plus résilientes face aux défis que pose la gestion des terres et des ressources naturelles	Complémentaire aux activités de renforcement des mécanismes et structures de prévention et de gestion des conflits locaux.
BFA/B-2 Appui à la prévention des risques de détérioration de la cohésion sociale et de la paix dans le contexte de la riposte à la COVID-19 aux points d'entrée et dans les lieux de détention OIM - ONUDC	PBF : 2 000 000 \$US 01/2021 - 07/2022	Prévention de la détérioration du climat social entre populations et acteurs de première ligne de la lutte contre la COVID aux points d'entrée et la continuité de la justice pénale et une gestion plus efficace dans les lieux de détention pendant la période de pandémie.	Complémentaire dans le domaine de la justice pénale.
BFA/B-3 Appui au renforcement de la	PBF : 2 500 000 \$US	Consolider la cohésion sociale dans la région du Centre Nord en renforçant	Complémentaire par le travail de renforcement de la cohésion sociale à la

Cohésion sociale dans la région du Centre-Nord UNFPA UNHCR	01/2021 - 01/2023	les mécanismes communautaires et institutionnels de prévention et gestion des conflits, et de protection des communautés.	base, contribuant ainsi à la réconciliation entre les communautés.
IRF-386 Appui à la promotion, à la protection des jeunes consolidateurs de la paix et défenseurs des droits de la personne dans les Régions du Sahel, du Nord et de l'Est UNDP UNFPA UNICEF	PBF : 1 500 000 \$US  01/2021 - 07/2022	Renforcer les mécanismes de promotion et de protection des jeunes filles et garçons défenseurs des droits de la personne.	Complémentaire dans le renforcement des organisations de la société civile, la promotion et la protection des droits humains.
BFA/B-4 Appui Stratégique à la Réforme du Secteur de la sécurité, phase II PNUD ONUDC	PBF : 2 500 000 \$US  10/2021 - 10/2023	Promotion d'une bonne gouvernance du secteur de la sécurité à travers la mise œuvre, la coordination et la synergie des appuis stratégiques, politiques et opérationnels découlant de la Politique de Sécurité Nationale et des différentes politiques sectorielles y afférentes, dans le respect des droits humains.	Complémentaire dans la promotion du respect des droits humains par les FDS dans leurs missions.

## II. Contenu du projet, justification stratégique, et stratégie de mise en œuvre (4 pages max plus annexes du cadre des résultats)

### a) Brève description de l'orientation stratégique et de l'approche du projet

#### Justification stratégique

Les Nations Unies, y compris le PNUD et le HCDH, ont soutenu de nombreux processus de réconciliation et de restauration de la cohésion sociale et nationale, sur la base des impératifs de neutralité et conformément aux normes et standards internationaux en matière de conception et mise en œuvre de processus de justice transitionnelle et de réconciliation globale. Leur approche impartiale et leur expertise permettent donc de fournir un appui technique adéquat tenant compte des spécificités nationales et des besoins de la population. Grâce à sa présence globale et au réseau de connaissances dont il dispose, le PNUD a ainsi pu capitaliser une expertise étendue en matière d'appui aux processus de dialogues communautaires.

En outre, les Nations Unies disposent d'une expertise avérée en matière de facilitation de dialogue, de réconciliation nationale, de consolidation du consensus national. Dans ce domaine, ils mettront à la disposition du pays une excellente expertise sur la base des leçons tirées, de l'expérience comparée de processus similaires menés ailleurs dans le monde, en général et en Afrique, en particulier. Les Nations Unies apporteront une expertise variée autant sur le plan stratégique que technique. Il s'agira d'experts et de spécialistes qui fourniront

d'abord des conseils stratégiques notamment sur les orientations de nature à assurer un succès au processus. Ensuite, une expertise au niveau technique sera renforcée par le déploiement à temps plein de spécialistes notamment en réconciliation, en cohésion sociale, prévention et gestion de conflits, en droits de l'Homme, en justice transitionnelle, en genre, en inclusion et lutte contre les inégalités et exclusion.

De plus, en raison de leur neutralité, les Nations Unies et, plus spécifiquement, le PNUD et le HCDH peuvent jouer un rôle de facilitateur dans le processus de la réconciliation nationale. Son expertise, son professionnalisme et son soutien habituel à l'organisation des concertations inclusives, participatives et transparentes prédisposent l'organisation à accompagner le processus de dialogue national sur les réformes à entreprendre pour reconstruire le tissu social. Cet appui va renforcer le positionnement stratégique du SNU dans le processus de réconciliation, par l'apport d'une expertise technique aux fins de rendre le processus inclusif, transparent, participatif, centré sur les victimes et sensible au genre

### **La stratégie de mise en œuvre du projet :**

Le projet sera basé sur les principes (i) d'appropriation nationale (ii) d'inclusion et de participation (iii) de mise en œuvre à travers des opérations locales ; (iv) du « Do No Harm » et du « Leave No One Behind ».

La stratégie du projet est basée sur une approche de renforcement de capacités et d'accompagnement, en appuyant les parties prenantes nationales et locales à trouver des solutions adaptées à leurs priorités, à travers une assistance technique et un soutien à la consolidation du processus de réconciliation nationale. En effet, le rôle du PNUD est d'appuyer et de renforcer des structures et mécanismes de concertation nationale et communautaire qui permettent une participation active et démocratique des citoyens et citoyennes dans leur ensemble au processus de la réconciliation.

Concrètement, le projet favorisera le partage de connaissances, notamment en matière de droits de l'homme, de justice transitionnelle et de réconciliation, ainsi que le partage d'expériences et de bonnes pratiques, ainsi que le renforcement de capacités à travers, notamment des formations et des mises à disposition d'experts. Dans un tel processus, les mécanismes de concertation nationale pouvant évoluer, le projet s'adaptera si nécessaire, de façon stratégique en vue de mieux accompagner ce changement et d'appuyer la mise en place des structures de dialogue aux niveaux national et régional.

L'appui portera essentiellement sur :

- La conduite des processus de dialogue avec les acteurs clés ;
- La préparation et livraison des sessions de partage de bonnes expériences en mettant l'accent sur les défis et la manière de les surmonter ;
- La mobilisation de la société civile et des médias ;
- La mobilisation des jeunes, des femmes et des déplacés internes ;
- L'élaboration de stratégies et de leur plan d'action, en particulier la SRNCS
- L'accompagnement pour la mise en œuvre des plans stratégiques et des plans d'action.

Le processus de réconciliation nationale doit mener à faire des choix stratégiques, auxquels la population adhérera, pour gérer les conflits, réparer, rétablir la paix sociale. Pour ce faire ce processus et les institutions qui en sont responsables doivent assurer une plus grande

représentativité et inclusivité au moment des consultations et de la définition des solutions. L'objectif global de ce projet est de contribuer à soutenir un processus global de réconciliation pouvant aboutir au rétablissement de la sécurité et de la confiance ainsi qu'au renforcement de la cohésion sociale qui participera à la mise en place des conditions d'une paix durable dans les communautés au Burkina Faso. Cela sera fait en soutenant l'accroissement de capacité à faire du plaidoyer, la participation et la prise en compte de la voix des femmes dans leurs diversités et des jeunes et des PDI notamment. Le projet cherche à combiner une plus grande capacité à solliciter et recevoir la voix, les idées et les opinions des femmes, des jeunes et des groupes marginalisés ou vulnérables par les institutions ciblées. Il vise à offrir une plus grande capacité à la société civile, aux victimes, aux femmes et des jeunes et de leurs organisations à participer et faire des représentations, et une meilleure appropriation de ces processus dans la diversité grâce à des approches ciblées.

Le projet combinera les approches « faire faire » et cocréation pour permettre aux organisations de femmes et de jeunes et de représentation des intérêts des PDI de gagner en compétences pour développer par eux — mêmes leur cadre d'intervention et mener des actions avec des outils innovants et adaptés au processus et aux choix stratégiques pour la communication et la sensibilisation qui se feront au Burkina Faso (réseaux sociaux, radios locales, forums communaux de dialogue, activités artistiques, usage du théâtre communautaire, etc.). Il ne s'agira pas de les « utiliser » comme simples agents de terrain, mais de les rendre acteurs clés de la communication et des solutions retenues. Ces organisations seront outillées pour mener la mobilisation et la sensibilisation, pour faire un plaidoyer, en faveur des femmes, des jeunes, des PDI et des différentes victimes et survivantes de violations des droits humains.

Un premier résultat escompté du projet sera le développement par les femmes et la jeunesse, les victimes et les PDI des capacités à faire des représentations, à faire le plaidoyer, à participer aux instances mises en place développant ainsi un sentiment de légitimité. Cette capacité accrue et l'accès aux moyens de faire valoir les points de vue. Cela leur permettra de participer aux processus de définition des modes appropriés de gestion des conflits, au processus participatif consultatif et de dissémination information inclusive, d'être partie prenante de la livraison de la justice transitionnelle dans le contexte local et suivant la stratégie nationale.

Pour atteindre cela, les actions et le plaidoyer et les contenus diffusés seront adaptés à un public local ; femmes dans toute leurs diversités et de la jeunesse et populations fragiles ou vulnérables pas toujours scolarisées, et les sensibilisations par les pairs seront favorisées. Cela ne sera possible qu'avec un renforcement des organisations de femmes et de jeunes et de victimes, sur le plan technique, mais aussi en termes organisationnels afin qu'elles soient en mesure de développer et mener elles-mêmes des activités. Grâce à leur implication dans la préparation d'études et des recensements des besoins menés par les femmes et jeunes et les victimes eux-mêmes, elles/ils pourront apprendre comment analyser leur contexte et comment adapter leurs interventions à celui-ci. Les besoins sexo-spécifiques seront pris en compte, en proposant par exemple des formations non mixtes dans des lieux où les femmes, les jeunes et les victimes se sentent en sécurité, afin de les mettre à l'aise pour participer.

Un second résultat consistera en une prise en compte effective des opinions et attentes des femmes et des jeunes et des victimes et PDI dans l'élaboration de ces recommandations pour établir les mécanismes de réconciliation et de gestion des conflits, y incluant ce que pourrait être le mandat ou rôle d'une potentielle CJVR et/ou de mécanisme de gestion des conflits et de réparation/indemnisations, qui vont guider un ensemble de réformes procédurales,

d'indemnisations, judiciaires, légales et politiques suivant le SRNCN et le Forum et les plans d'action retenus.

À cette fin, le gouvernement burkinabè, le MRNCS, le MATD, le MJDHPC seront appuyés pour mettre en œuvre la Stratégie de RNCS et son Plan d'action. Des moyens seront offerts pour consulter les femmes et jeunes, victimes et PDI de manière systématique et adaptée (groupes de discussion, sondages sur place et en ligne, etc.). Les parties prenantes civiles et bénéficiaires issues du milieu seront appuyées au premier chef, pour faire entendre leur voix en tant que victimes ou citoyens engagés dans les structures de prévention et de gestion des conflits ou de justice transitionnelle, selon le cas, avec les institutions qui prendront en main la mise en œuvre de la Stratégie RNCS.

De plus, les fonds PBF sont des fonds catalytiques qui doivent permettre durant la mise en œuvre de drainer d'autres bailleurs vers le projet. L'approche de communication et de mobilisation de ressources qui sera mise en place sera déterminante pour pouvoir offrir des solutions viables aux victimes par exemple dans un contexte de ressources limitées.

### **Théorie de Changement :**

Le projet cherche à produire des changements sur la base des hypothèses suivantes :

(i) La participation active des femmes, des jeunes et des personnes marginalisés au processus de réconciliation nationale et de renforcement de la cohésion sociale est essentielle pour atteindre et mettre en œuvre la SRNCS (au travers de choix des modes de gestion et d'administration de la gestion des conflits (antérieurs et actuels) suivant une modélisation appropriée au Burkina de la justice transitionnelle, et la définition d'un modèle adéquat des fonctions ou du mandat d'une éventuelle CVJR et/ou combinaison avec d'autres mécanismes endogènes pour le Burkina Faso) ainsi que la mise en œuvre d'autres mesures et actions en matière de réparation, justice et garanties de non-répétition de la violence et des violations des droits de l'homme.

Cela présuppose qu'ils/elles en comprennent la finalité et les fonctionnements proposés et qu'ils/elles aient la capacité d'y contribuer de manière constructive. Seule une implication directe des femmes, des jeunes et des personnes habituellement exclues garantira que leurs besoins soient dûment pris en compte dans l'identification de mesures destinées à réparer les torts causés aux victimes et à favoriser le retour à la cohésion sociale.

Pour cette raison, le projet entend travailler, d'une part, directement avec les institutions responsables de définir et piloter la mise en œuvre de la SRNCS (identification : des causes profondes des conflits et des violations des droits de l'homme, identification des victimes, des mécanismes de justice transitionnelles et de gestion et de résolution des conflits, des modes appropriés de réparations et y compris des compensations, les mécanismes de justice et de garanties de non-répétitions) afin que leurs travaux soient adaptés pour être accessibles aux femmes et aux jeunes, victimes et PDI, et que les efforts de communication et d'engagement participatif soient mieux canalisés afin d'atteindre cette population cible.

D'autre part, les femmes, les jeunes et les groupes marginalisés, en renforçant leur compréhension des processus, la structuration de leurs organisations et leur confiance dans leur légitimité à défendre leurs droits, seront outillés pour rendre accessibles à leurs pairs des informations adaptées sur le processus de réconciliation et de justice afin qu'ils et elles puissent

y participer activement, qu'ils y adhèrent pleinement et participent à sa mise en œuvre à leur niveau.

(ii) Une inclusion effective des femmes et de la jeunesse dans les travaux de préparation et de la livraison des résultats du processus de réconciliation nationale aura à la fois l'effet de légitimer et protéger la durabilité des acquis des choix faits par le Burkina relevant de SRNCS (identification : des causes, des victimes, des mécanismes de résolution des conflits, des modes appropriés de réparations) comme les mécanismes de justice transitionnelle, mais également de réduire les risques d'utilisation de coercition ou de la violence à travers un sentiment de reconnaissance accrue qui sera acquis par les femmes, les jeunes et la population en général. Dans ce sens, le projet permettra, à travers la tenue de consultations systématiques auprès des femmes et des jeunes et personnes marginalisées ou généralement peu entendues, de s'assurer que les attentes des jeunes soient effectivement prises en compte par le gouvernement et l'éventuelle CVJR (ou autres mécanismes retenus) et reflétées dans les réformes à venir, et de renforcer la confiance des femmes et jeunes et tous les citoyens dans leur capacité à faire valoir leurs droits à participer au processus de paix dans leurs communautés.

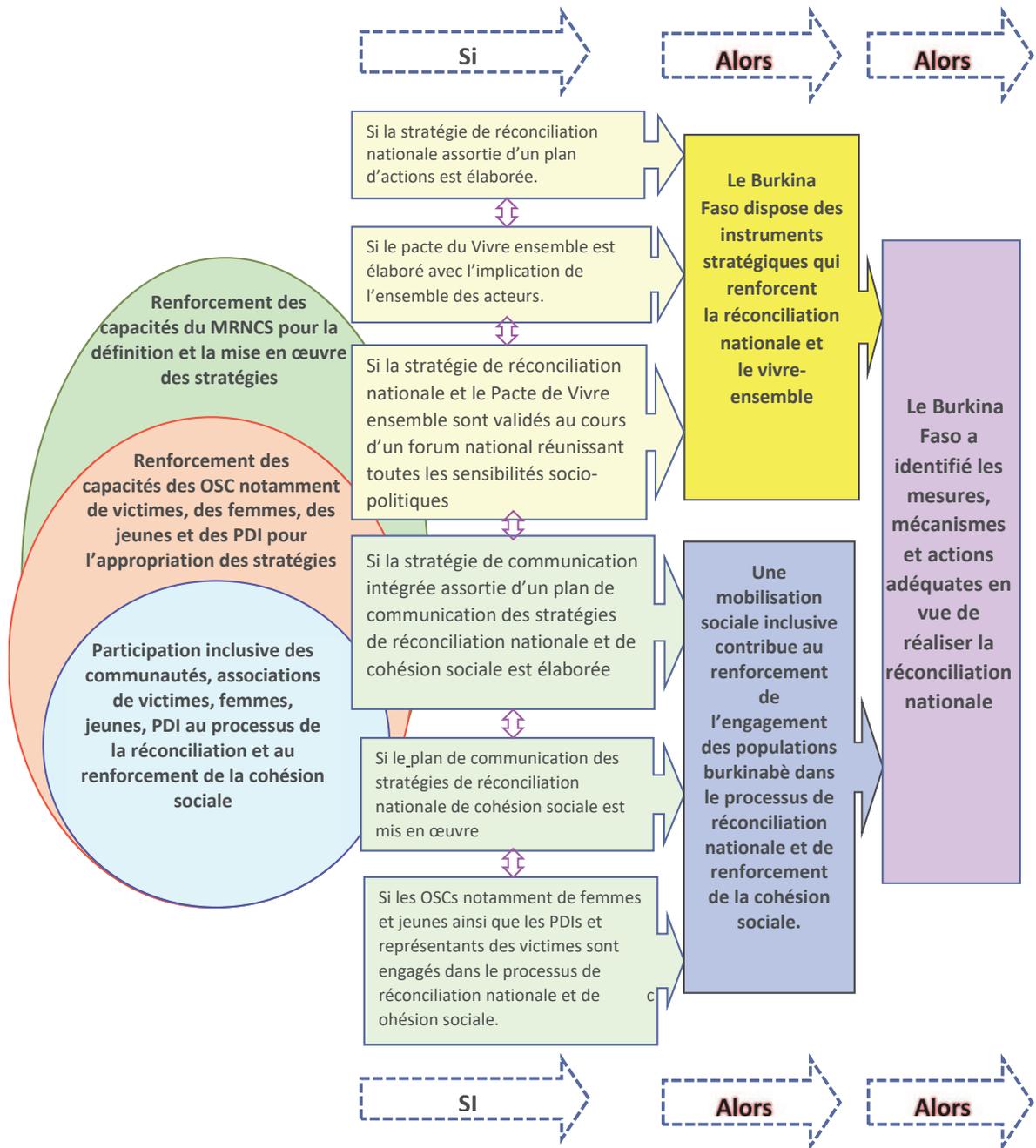
Le projet se base aussi sur différentes hypothèses transversales, car cette dynamique globale de changement ne pourra s'opérer que si la diversité des profils des bénéficiaires du processus de réconciliation est clairement prise en compte. Le changement devra sans doute conduire à des réformes permettant une meilleure réalisation des droits des victimes et des droits de l'homme, d'une manière générale.

Des approches sensibles au Genre seront mises en œuvre pour le renforcement des capacités, afin qu'elles aient un effet de levier sur le renforcement de la prise en compte de la voix des femmes (pas seulement les victimes) en général dans le processus dynamique et inclusif de la réconciliation. Plusieurs organisations partenaires du gouvernement, de la société civile et du milieu académique liés au projet seront soutenues afin qu'elle puisse mener avec les groupements de femmes et de jeunes et des regroupements de victimes pour renforcer leur leadership et visibilité. Cela permettra de faciliter la considération des besoins spécifiques des femmes et des jeunes, mais aussi de leur potentiel d'agir pour la réconciliation sur la durée. Le projet cherchera aussi à ce qu'un pont soit construit entre différents groupes de femmes et jeunes (ruraux/urbains, scolarisés/travailleurs) et que l'inclusion ne soit pas limitée à un niveau central ou universitaire.

Bien que le projet se focalise sur certaines institutions pour canaliser sa démarche, le contexte sociopolitique au Burkina est très dynamique et les processus liés à la réconciliation sont amenés à évoluer rapidement dans des directions qu'il est plus ou moins possible d'anticiper actuellement. Une approche souple et itérative est hautement nécessaire et utile, tout en étant en harmonie avec les normes et standards internationaux portés par les Nations Unies et par le gouvernement. Les approches adoptées dans le projet et les changements escomptés ne sont cependant pas purement dépendants d'un schéma institutionnel ou gouvernemental et seront transposables sur plusieurs mécanismes participatifs au niveau, national, régional et local. En effet, l'accent fort mis sur le renforcement des capacités de plaidoyer et organisationnel, l'accessibilité des contenus et la mise en œuvre par les femmes et les jeunes et victimes eux-mêmes sera la garantie d'une adaptabilité du projet à de nouvelles circonstances et de la durabilité de ses effets après sa clôture. C'est aussi pourquoi le projet a choisi de considérer les femmes de tous âges et de toutes catégories socio-culturelles et les jeunes (garçons/hommes, femmes/filles) de 15 à 35 ans, afin de créer un continuum adolescence-

jeunesse-personnes mature aidantes et de permettre une forme de passation entre jeunes eux-mêmes au sein des organisations et dans leurs communautés.

### THEORIE DU CHANGEMENT DU PROJET RECONCILIATION NATIONALE



Description narrative des principales composantes du projet (résultats et produits)

**Résultat stratégique 1 : le Burkina Faso dispose des instruments stratégiques qui renforcent la réconciliation nationale et le vivre-ensemble.**

**Produit 1.1 : Une stratégie de réconciliation nationale assortie d'un plan d'actions est élaborée.**

- **Activité 1.1.1.** : Mettre à la disposition du MRNCS et des parties prenantes, l'expertise pour appuyer un processus conforme aux normes et standards internationaux, spécifique au contexte et inclusif et participatif d'élaboration de la stratégie de réconciliation nationale assortie d'un plan d'actions intégrant le genre et les jeunes ;
- **Activité 1.1.2.** : Organiser un atelier de revue technique de la stratégie de réconciliation nationale.
- **Activité 1.1.3.** : Organiser des ateliers de restitution de la stratégie de réconciliation nationale au niveau régional et prendre en compte les observations de tous les acteurs pour enrichir le document en vue de sa finalisation.

**Produit 1.2 : Un pacte du Vivre ensemble est élaboré avec l'implication de l'ensemble des acteurs.**

- **Activité 1.2.1.** : Mettre à la disposition du MRNCS et des parties prenantes, l'expertise pour appuyer un processus conforme aux normes et standards internationaux, spécifique au contexte et inclusif et participatif d'élaboration du Pacte de Vivre Ensemble ;
- **Activité 1.2.2.** : Organiser un atelier de revue technique du Pacte de Vivre Ensemble.
- **Activité 1.2.3.** : Organiser des ateliers de restitution du Pacte de Vivre Ensemble et prendre en compte les observations de tous les acteurs pour enrichir le document en vue de sa finalisation.

**Produit 1.3. : la stratégie de réconciliation nationale et le Pacte du Vivre ensemble sont validés au cours d'un forum national réunissant toutes les sensibilités socio-politiques.**

- **Activité 1.3.1.** : Assurer la participation de personnes ressources et partages d'expériences de processus de réconciliation dans la préparation/tenue du Forum National conformément aux normes et standards internationaux en matière de droits de l'homme (approche fondée sur les droits de l'homme ; ne laisser personne de côté) ;
- **Activité 1.3.2.** : Organiser les réunions/ateliers des instances chargées de la coordination et du pilotage du processus d'élaboration des documents (stratégies, pacte de vivre ensemble, etc.) et de la préparation du Forum national ;
- **Activité 1.3.3.** : Organiser un forum national regroupant les représentants de toutes les parties prenantes dans le cadre de la validation de la stratégie de réconciliation nationale et du Pacte du Vivre ensemble.
- **Activité 1.3.4.** : éditer les stratégies de réconciliation nationale, de cohésion sociale et le Pacte du Vivre ensemble.

**Résultat stratégique 2 : une mobilisation sociale inclusive contribue au renforcement de l'engagement des populations burkinabé dans le processus de réconciliation nationale et de renforcement de la cohésion sociale.**

**Produit 2.1. :** Une stratégie de communication intégrée assortie d'un plan de communication des stratégies de réconciliation nationale et de cohésion sociale est élaborée ;

- **Activité 2.1.1. :** Recruter un/e consultante pour appuyer le MRNCS à l'élaboration de la stratégie et du plan de communication des stratégies de réconciliation nationale et de cohésion sociale ;
- **Activité 2.1.2. :** organiser les ateliers de validation de la stratégie de communication intégrée assortie d'un plan de communication ;

**Produit 2.2. :** Appui à la mise en œuvre du plan de communication des stratégies de réconciliation nationale et de cohésion sociale.

- **Activité 2.2.1. :** Développer des outils de communication innovants permettant la diffusion des messages de sensibilisation à la réconciliation nationale (spots, émissions radios et télé, affichages, brochures, etc.) auprès de 2 millions de femmes, 1,5 million d'Hommes, 1,3 million de jeunes (dont au moins 30% de jeunes filles), 1000 victimes (dont au moins 30% de femmes), 1000 PDI (dont au moins 30% de femmes).
- **Activité 2.2.2. :** Engager des personnalités (ambassadeurs de la réconciliation parmi les célébrités et leaders) en veillant à la parité pour la communication pour la cause de la réconciliation et de la cohésion sociale à travers des messages vidéos et audios.
- **Activité 2.2.3. :** Organiser des actions de communication et de plaidoyer de haut niveau pour la cause de la réconciliation et de la cohésion sociale

**Produit 2.3. :** Les Organisations de la société civile, notamment de femmes et jeunes ainsi que les PDIs et représentants des victimes sont engagés dans le processus de réconciliation nationale et de cohésion sociale.

- **Activité 1.3.1 :** Organiser des séances (conférences débats, panels, émissions médiatiques, etc.) d'appropriation du processus de réconciliation nationale et de cohésion sociale au profit des membres des OSCs notamment les femmes et jeunes ainsi que les PDIs et représentants des victimes dans les 13 régions.
- **Activité 1.3.2 :** Apporter un appui technique et financier aux OSCs pour la mobilisation des populations dans la réconciliation et la cohésion sociale conformément aux normes et standards internationaux en matière de droits de l'homme (approche fondée sur les droits de l'homme ; ne laisser personne de côté).

**Voir l'annexe C pour lister tous les résultats, produits et indicateurs.**

### **Ciblage du projet**

**Zones géographiques d'intervention :** Le projet couvrira toute l'étendue du territoire national et ciblera spécifiquement les chefs-lieux de régions (Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Koudougou, Banfora, Ouahigouya, Kaya, Dori, Tenkodogo, Fada N'gourma, Dédougou, Banfora, Gaoua, Ziniaré et Manga. En fonction des besoins de réconciliation, certaines localités seront particulièrement ciblées (Ouagadougou, Yirgou, Bahn, etc.).

Tenant compte de la présence du PNUD dans les bureaux intégrés des Nations Unies (Dori, Kaya, Ouahigouya, Fada N'Gourma et Bobo Dioulasso) et dans d'autre chef-lieu de région (Dédougou, Koudougou et Tenkodogo), le Projet s'appuiera sur ces derniers pour faciliter l'identification et le suivi des partenaires locaux de mise en œuvre. Cela inclura des associations locales qui maîtrisent bien les réalités sur le terrain et la capacité d'agir pour rapprocher le projet des bénéficiaires au regard même du contexte sécuritaire qui prévaut dans

certaines zones cibles du projet. L'objectif de l'utilisation des BI est de faire en sorte que le projet soit au plus près des bénéficiaires pour assurer aussi un bon engagement des populations typiquement exclues et marginalisées, particulièrement dans les zones difficiles d'accès sujette à l'insécurité. Les BI offrent également une opportunité réelle de rejoindre et coordonner les actions entre plusieurs interventions et agences.

**Bénéficiaires du projet :** A travers les institutions, les OSC et acteurs au centre des enjeux de gestion des conflits, des droits humains, de la réconciliation et de la consolidation de la paix, le projet bénéficiera à l'ensemble de la population du Burkina Faso, particulièrement aux victimes des graves violations des droits de l'homme (ceux qui doivent voir leur voix entendue pour trouver les solutions, les femmes, les jeunes, et les PDI).

**Au niveau institutionnel :** le ministère de la Réconciliation nationale et de Cohésion sociale, MRNCS, le ministère de la Justice, des Droits Humains et de la Promotion civique et Garde des Sceaux et le ministère de l'Administration territoriale, de la Décentralisation-MATD. Ceux-ci, au terme du projet auront bénéficié d'un renforcement de leurs capacités techniques en matière de conduite des processus de réconciliation et de renforcement de la cohésion sociale.

**Au niveau opérationnel :** Les bénéficiaires directs seront au nombre de 1054 personnes issus des associations et les OSC notamment de victimes (195), représentants les femmes (195) ; les jeunes (150), et les PDI (150) légalement constituées. Les chefs traditionnels (91), les leaders communautaires, les guides religieux (104), les acteurs politiques (65), les autorités administratives (65) et coutumières, les points focaux (39) du MRNCS seront impliqués aussi dans la mise en œuvre des activités. Dans la mise en œuvre, on veillera à une représentation minimale de 30% de femmes dans toutes les catégories dans la mesure du possible. Ces derniers participeront de manière effective à toutes les rencontres, audiences et concertations qui seront organisées à cet effet. Les autres membres des communautés bénéficieront également des acquis du projet. La stratégie du 50/50, égale nombre des femmes et des hommes bénéficiaires du projet en particulier au niveau de la participation à toutes les instances de décision seront adoptés dans le projet.

### **III. Gestion du projet et coordination**

#### **Organisations bénéficiaires et partenaires de mise en œuvre**

Le PNUD est l'agence récipiendaire. Il travaillera en étroite collaboration et avec l'accompagnement technique du Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme.

#### **Gestion et coordination du projet**

Le PNUD récipiendaire effectuera le recrutement du personnel et l'acquisition des différents biens et services. Le PNUD aura également la charge de la mise en œuvre. Il en assurera la gestion et le décaissement des fonds nécessaires ainsi que le reporting suivant les guidelines au PBSO.

La mise en œuvre des activités de ce projet sera réalisée en étroite collaboration et avec l'accompagnement technique du Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme.

Le projet sera géré efficacement avec une expertise adéquate est disponible. Un gestionnaire de projet sera recruté pour la gestion quotidienne du projet. Il sera appuyé par un (e) (VNU) national (e) et une Assistant(e) administratif (ve). La mise en œuvre du projet sera suivie de manière étroite par un système rapproché de suivi et d'évaluation ainsi qu'une documentation des leçons apprises.

Par ailleurs, les activités du projet seront mises en œuvre avec l'appui de l'équipe du Programme CoSED qui dispose d'une équipe composée de : un Conseiller Technique Principal, un (e) coordonnateur (trice), d'un(e) expert(e) en suivi-évaluation, d'un(e) assistant(e) administratif (ve), d'un(e) chargé(e) des finances, d'un(e) communicateur(trice) et d'un chauffeur, d'experts (es) en état de droit, justice, droits humains, justice transitionnelle, gouvernance du secteur de la sécurité, ainsi que du personnel PNUD des bureaux intégrés de Bobo Dioulasso, Dori, Kaya, Ouahigouya et Fada N'Gourma, et d'un chargé de programme de l'unité Gouvernance et paix durable.

Le projet établira le lien avec le Programme CoSED et le projet réforme du secteur de la sécurité phase 2 pour s'assurer que les problématiques sécuritaires, de justice et des droits humains sont complémentaires du processus de réconciliation.

Titre des postes	% Fin PBF	Principales responsabilités
Conseiller/ere Technique Principal P5 en cours de recrutement (PNUD)	5 %	Orientations pour gérer le projet de manière efficace et axée sur les résultats, et veiller à ce que les résultats et rapports soient produits en temps opportun et selon les procédures applicables. Il est redevable de l'utilisation efficiente et efficace des ressources, ainsi que de l'utilisation rationnelle des biens et équipements acquis dans le cadre de ce projet, dans le respect des procédures en vigueur. Il agit en tant que point focal pour le projet et forge des liens étroits avec les programmes y inclus le COSED et partenaires.
Spécialiste en Cohésion Sociale P3 (PNUD)	20%	Sous la supervision du/ de la CTP, le Spécialiste <ul style="list-style-type: none"> <li>- Assure l'orientation, les approches, le développement des outils et la qualité technique des activités ;</li> <li>- Assure la complémentarité avec la Composante 3 du COSED et les autres projets sur la Prévention des Conflits</li> <li>- Assure l'élaboration des rapports périodiques narratifs et financiers</li> <li>- Maintien des contacts réguliers avec les partenaires d'exécution et les partenaires nationaux</li> <li>- Assure la communication sur le projet.</li> <li>- Coordonne l'élaboration des plans de travail, la mise en œuvre et le suivi des activités</li> <li>-</li> </ul>
Project Officer (SB4) (PNUD)	50%	Sous la supervision du/de la CTP du COSED et la supervision quotidienne du Spécialiste Cohésion Sociale du PNUD, le gestionnaire du projet

	(autre 50% COSED)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appui la coordination l'élaboration des plans de travail, la mise en œuvre et le suivi des activités</li> <li>- Appuie les partenaires à se structurer autour d'intérêts concrets,</li> <li>- Favorise et développer des initiatives en faveur de l'atteinte des objectifs du projet.</li> <li>- Veille à l'élaboration des rapports périodiques narratifs et financiers.</li> <li>- Agit au niveau opérationnel avec tous les acteurs impliqués.</li> <li>- Contribue régulièrement au rapportage et la gestion financière.</li> <li>- Développe et met à jour régulièrement la liste des partenaires techniques et financiers susceptibles de développer un partenariat avec le projet.</li> </ul>
Assistant/e administratif et financier (PNUD)	50 % (autre 50 % du COSED)	Chargé de la gestion logistique, financière et administrative du projet.
Expert/e national en communication et reporting/S&E (SB3) (PNUD)	100%	Chargé de la planification, du suivi et du rapportage du projet. Il appui la coordination du projet à assurer la cohérence des actions et à répondre aux exigences S&E du PBF. Appui la mise en œuvre des activités sur la communication du projet.
Chauffeur (PNUD)	100%	
Spécialiste de droits de l'homme, justice transitionnelle et réconciliation (HCDH)	50%	<p>Sous la supervision du/ de la CTP, le/la spécialiste des droits de l'homme :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conseille le gouvernement et toutes les parties prenantes sur l'application des normes et standards internationaux en matière de droits de l'homme, justice transitionnelle et réconciliation, les bonnes pratiques et les leçons apprises, dans le cadre de l'ensemble du processus.</li> <li>- Coordonne les activités liées au projet conjointement avec le Spécialiste Cohésion sociale.</li> </ul>

### Coordination du Projet

La coordination et le suivi du projet se feront à plusieurs niveaux, y compris à travers le mécanisme de gouvernance des projets PBF mis en place au Burkina Faso.

**Au niveau opérationnel** : un comité technique de coordination du projet (CCP), incluant, les points focaux des ministères sectoriels et leurs partenaires de mise en œuvre, les OSC, la CNDH et le Conseil National d'Orientation et de Suivi sera mise en place et coordonné par le PNUD. Le PNUD fera un plaidoyer avec les institutions afin que les femmes et les jeunes, hors OSC, soient adéquatement représentés dans ce comité. Les principales responsabilités du CCP

sont : préparer les plans de travail annuels/trimestriels consolidés du projet, ii) veiller à une bonne coordination de la mise en œuvre du projet entre tous les partenaires ; iii) apprécier l'état de mise en œuvre des activités du projet ; iv) discuter les difficultés rencontrées et les solutions à envisager. Le CCP se réunira une fois par mois et au besoin de façon extraordinaire avec la participation du Secrétariat du PBF. Pour assurer la synergie d'action, la planification, la mise en œuvre et le suivi des activités du projet se feront en étroite collaboration avec les programmes activités de la composante 3 du CoSED.

**À niveau technique :** le Comité Technique de Suivi (CTS) du portefeuille PBF est chargé d'assurer la coordination, le contrôle qualité et le suivi des projets. Le CTS veille à la complémentarité et la synergie entre les projets et faciliter la coordination des activités. Le CTS se réunit une fois par trimestre et prépare les sessions du comité conjoint d'orientation. Le PNUD fera un plaidoyer avec les institutions afin que les femmes et les jeunes soient adéquatement représentés dans ce comité.

**Au niveau stratégique :** le Comité Conjoint d'Orientation (CCO), co-présidé par le ministre de l'Économie, des Finances et du Développement, représentant le Gouvernement et la Coordinatrice Résidente du Système des Nations Unies au Burkina Faso, est l'organe d'orientation et de décision stratégiques. Le CCO assure la cohérence et la qualité des interventions des projets et programmes financés par le PBF. Il veille également à l'alignement des interventions sur le Programme d'Urgence pour le Sahel (PUS) et les politiques sectorielles pertinentes. Le PNUD fera un plaidoyer avec les institutions afin que les femmes et les jeunes soient adéquatement représentés dans ce comité.

La Coordinatrice résidente veillera par ailleurs à la cohérence des interventions du projet avec l'action collective des Nations Unies en matière d'État de droit et d'Institutions sécuritaires.

### **Capacité des entités de l'ONU bénéficiaires et partenaires d'exécution :**

Le PNUD et le OHCHR ont une expérience et collaboration étroite dans la conduite des mécanismes de justice transitionnelle et devront mutualiser leurs ressources/expertises afin de s'assurer que le processus burkinabè soit conforme aux principes en vigueur. Ainsi :

- a) **PNUD :** il dispose d'un avantage comparatif certain du fait de son expérience dans le pays et de ses capacités avérées en matière de renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles et fort de son expérience dans le domaine d'appui au renforcement de la cohésion sociale, de la prévention et gestion des conflits. Son choix pour la mise en œuvre des produits liés à ses compétences a été aussi déterminé par ses performances dans l'exécution de projets de consolidation de la paix. En dépit de l'existence d'une expertise au sein du PNUD, le projet permettra le recrutement d'une équipe de gestion du projet, étant donné les capacités limitées au sein de l'équipe Gouvernance dans des domaines sectoriels tel que la justice transitionnelle et réconciliation. Ce nouveau recrutement viendra renforcer la mise en œuvre des activités et la gestion des fonds.

Dans ce cadre le décaissement des ressources nécessaires pour la réalisation des activités du projet, sera effectuées en étroite collaboration avec le MRNCS.

- b) **HCDH :** Le HCDH a signé un accord de siège avec le Burkina Faso le 6 octobre 2021 et son bureau s'accroît progressivement. Le projet contribuera à la mobilisation

d'expertise en droits de l'homme, justice transitionnelle et réconciliation. Le bureau du HCDH à Genève viendra également en appui au spécialiste afin renforcer encore le conseil technique prévu à l'intention des bénéficiaires du projet.

**Dans le cadre de ce projet il est anticipé qu'il y aura une collaboration inter agences internationales :** Le PNUD à travers le Fond pour la consolidation de la paix (PBF), sera l'agence directement responsable de la gestion du projet, donc le plus visible. Le HCDH fournira une expertise complémentaire et contribuera aux interventions clé, particulièrement sur les aspects d'implication de la CNDH et de la société civile, ainsi que des aspects de justice transitionnelle et de réconciliation conformément aux standards internationaux des droits de l'homme. Des agences internationales interviendront de façon ponctuelle dans l'implantation du projet. Par exemple, relativement aux volets « renforcement de capacités des acteurs du Gouvernement, du MRNCS, des OSC qui établissent de manière collaborative les mécanismes de JT ». Sous réserve de mobilisation de ressources additionnelles, le bureau du HCDH à Genève pourra envoyer des experts internationaux en appui au projet.

Pour la mise en œuvre opérationnelle du projet, les structures bénéficiaires travailleront en étroite collaboration tenant compte de la complémentarité/interdépendance entre les résultats tout en conférant la responsabilité des activités concourant aux résultats définis à la structure qui en a l'expertise. Le PNUD, en tant qu'agence Lead de ce projet, assurera la coordination générale des activités du projet de façon régulière. En outre, elle coordonnera l'élaboration de divers rapports de progrès sur la mise en œuvre des activités et de l'utilisation des ressources allouées, et ce conformément aux règles du PBF.

**Capacité terrain d'assurer la livraison du projet à parti des Bureaux Intégrés de Nations Unies :**

Dans le cadre des Bureaux Intégrés de Nations Unies le PNUD a mis en place des Bureaux décentralisés du SNU dans cinq régions du Burkina Faso [Fada, Ouahigouya, Bobo, Dori, Kaya]. Ceux-ci comptent du personnel expert national et cinq (5) VNU et deux experts internationaux qui fournissent un soutien direct pour la planification, la logistique et la livraison des activités du SNU. Les Bureaux décentralisés servent aussi de lien direct avec les intervenants locaux et les bénéficiaires. Ceci permet un suivi terrain rapproché et une capacité opérationnelle renforcée qui permet de continuer à livrer le projet malgré le contexte sécuritaire. Il est prévu de renforcer les équipes locales avec le recrutement de deux (2) experts locaux additionnels à Bobo (1) et Kaya (1).

Les actions favorisant la visibilité du PBF (utilisation du logo sur les documents et les panneaux, informations sur le PBF lors des activités, organisation des visites de PBSO sur le terrain, information des autorités sur le PBF, etc.) seront intégrées systématiquement et en particulier lors des activités de communication. Les points focaux communication des structures bénéficiaires travailleront de manière rapprochée avec le Secrétariat du PBF au Burkina pour mettre en évidence les résultats et leçons apprises du projet.

**La gestion des risques**

Risque spécifique au projet	Niveau de risque (faible, moyen, élevé)	Stratégie d'atténuation (y compris les considérations De Ne Pas Nuire)
Détérioration de la situation sécuritaire au point où les	Élevé	<ul style="list-style-type: none"> <li>Recourir à des partenaires locaux (étatiques et ONG)</li> </ul>

activités sont (temporairement) suspendues		<p>moins soumis aux contraintes sécuritaires.</p> <p>-Investir dans l'information, sensibilisation et conscientisation des communautés locales sur les objectifs et approches du projet.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bénéficier d'actions de contacts avec le soutien de la part des partenaires étatiques (MRNCS, MJDHPC, MATD...) si nécessaire.</li> <li>• Tenir informées les parties prenantes du projet en cas de réalisation du risque et adapter le projet en conséquence.</li> </ul>
Tensions politiques qui menacent tout consensus sur le processus. Les acteurs politiques n'ont pas un consensus sur la méthodologie de la réconciliation	Elévé	Le projet travaillera à créer des cadres de concertation pour des prises de décisions consensuelles, participative et inclusives sur le processus de la réconciliation et de la cohésion sociale
Ralentissement de l'appropriation nationale en raison de blocages politiques au niveau locaux ou régionaux	Moyen (Probabilité moyenne, Impact moyen)	<p>-Assurer l'engagement continu du gouvernement à travers le ministère de la Réconciliation nationale et de la Cohésion sociale</p> <p>-Continuer d'ouvrir les lignes de communication et d'échanges avec les autorités concernées pour résoudre et aplanir les obstacles</p> <p>-Investir dans l'information et sensibilisation partenaires étatiques sur les objectifs et approches du projet.</p> <p>Le projet veillera à informer et sensibiliser toutes les parties prenantes dans le processus de réconciliation pour qu'ils comprennent les enjeux et les étapes d'un processus de justice transitionnel.</p>
Résistance au changement et faible implication et manque d'appropriation des acteurs concernés par le projet	Moyen (Probabilité moyenne, Impact faible)	-Implication d'organisations locales basées dans les cercles ciblés afin de permettre afin de limiter l'impact d'éventuelles

(ministères, communautés, autorités régionales, provinciales et locales, institutions et mécanismes de justice transitionnelle...)		nouvelles décisions de restrictions des mouvements --- continuer d'ouvrir les lignes de communication et d'échanges avec les autorités concernées pour résoudre et aplanir les obstacles. Investir dans l'information et sensibilisation partenaires étatiques sur les objectifs et approches du projet. -Continuation de l'utilisation des modalités de télétravail avec les institutions et partenaires concernés par ce projet.
Frustration de la part des populations et des acteurs étatiques des cercles non ciblés des régions d'intervention du projet	Faible (Probabilité faible, Impact moyen)	-Assurer une communication large et détaillée sur le processus de ciblage des bénéficiaires et zones d'intervention du projet -Inciter la mise en œuvre d'initiatives similaires dans le cadre des projets mis en œuvre dans les cercles non couverts par le projet.
Réputationnel, confiance au processus	Faible (Probabilité faible, impact moyen)	Maintenir au niveau stratégique un dialogue permanent avec autorités et une communication claire sur l'inclusivité et la représentativité du processus.

### Approche pour ne pas nuire/Do no harm

Les gestionnaires du projet prendront les dispositions nécessaires pour s'assurer que les activités conduites ne mettent pas en péril des personnes et agiront de sorte à ne pas nuire. Chaque intervention planifiée requerra d'interagir avec le public ou des populations vulnérables et de prendre conscience que les interventions avec des populations vulnérables (femmes violentées, situation critique pour des personnes au niveau alimentaire et de santé, sécuritaire, etc.) peuvent générer des risques graves ou traumatiques. Parfois, les équipes peuvent rencontrer des participants qui sont à risque de préjudice important ou ayant vécu des violences graves ou des spoliations. La planification demandera, à chaque fois, de s'assurer ne doit pas nuire à la dignité des personnes ni à leur intégrité physique et psychologique, de protéger la confidentialité de certaines informations sensibles et personnelles qui peuvent être mises au jour ni empirer la situation des personnes. Ces situations décrites ci-haut peuvent requérir d'être capable de pouvoir référencer/documenter et recommander les personnes dans des situations de détresse particulière vers des structures d'aide appropriées.

Le projet, au cours de la planification des activités, établira les moyens pour anticiper les impacts possibles des interactions prévues pour regarder plus largement le contexte, mitiger les effets négatifs potentiels sur les personnes qui organisent ou participent, le tissu social, la paix sociale, la cohabitation pacifique et l'environnement communautaire. Il examinera les conditions et risques sécuritaires pour toutes les personnes, les conditions de travail ou de

livraison des livrables et le possible fardeau émotionnel sur les personnes conduisant ou participant aux activités. Le projet agit afin d'agir pour protéger la confidentialité, la trop grande exposition ou visibilité afin minimiser les risques à la sécurité des personnes et les attentes qui peuvent découler des activités pour un suivi. Le projet établira un mécanisme journalier de rapportage et prise de recul pouvant aller jusqu'à la remise en cause et ajustement critique du mode de livraison des interventions.

### **Suivi/évaluation**

Le volet Suivi & Evaluation de ce projet sera placé sous la responsabilité de l'expert P3 en Réconciliation et Cohésion Sociale ainsi que du gestionnaire de projet. Dès leurs prises de fonction, un plan de suivi & d'évaluation sera élaboré avec l'appui du spécialiste en Suivi Évaluation du bureau pays du PNUD. Des rapports semestriels d'avancement du projet seront fournis à PBSO, selon la procédure standard de PBSO. En outre, les activités des projets seront parties intégrante des revues périodiques du programme du PNUD, et dans ce cadre les informations pertinentes sur les résultats atteints, les dépenses et les contraintes devront être discutées avec les partenaires de mise en œuvre :

- Les activités de suivi-évaluation (S&E) seront définies dans un plan de suivi-évaluation, élaboré conjointement avec et pour les structures bénéficiaires et les acteurs clés.
- Il sera déterminé sur la base des résultats, produits, activités et indicateurs définis dans le cadre de résultats du projet (Annexe C).
- La coordination des activités de suivi-évaluation sera conduite par le PNUD avec l'appui des chargés de suivi-évaluation du PNUD et de chaque structure bénéficiaire.
- Au moins 5 % du budget est alloué directement au suivi/évaluation, auquel s'ajoutent les activités de suivi-évaluation qui seront menées par les partenaires de mise en œuvre eux-mêmes.
- Le système de suivi et évaluation du projet sera basé sur une approche conjointe, inclusive et participative.
- Il associera étroitement les partenaires étatiques (MRNCS et structures concernées) et non étatiques (acteurs sociaux partenaires au projet : victimes, PDI, groupe de vulnérables, OSC, etc...). Pendant la mise en œuvre du projet, les partenaires seront également impliqués dans la réalisation de certaines activités, notamment dans la collecte des données utiles pour l'évaluation. L'exercice d'évaluation se fera par trimestre.
- Ce projet étant réalisé en partenariat avec le gouvernement burkinabé, notamment le MRNCS, ce dernier a la responsabilité de réaliser les aspects du projet qui le concerne avec l'accompagnement des agences (PNUD et OHCHR).

### **Nature des éléments de S&E et méthodologie préliminaire**

Les activités de suivi incluent, entre autres, un processus d'établissement des données de base (baselines), la collecte de données périodiques tout au long du projet suivant les activités et les rapports périodiques d'avancement par les partenaires de mise en œuvre et par la conduite des études comparatives.

Les données qui seront collectées par l'enquête PNUD-CGD-MRNCS (actuellement lancé par le CoSED/PNUD et éventuellement le Harvard Humanitarian Institute (HHI) auprès des ménages burkinabè en janvier 2022 permettront de mesurer la compréhension du processus de RNCS, les tendances de perception du changement chez les populations, femmes, jeunes et

PDI au niveau national suivant un index relatif de Cohésion sociale en développement. L'étude de HHI commandité par le PNUD et le SNU en préparation servira également de référence sur les perceptions femmes, PDI et des jeunes, et le niveau de confiance qui existe envers les processus de réconciliation nationale justice transitionnelle dans les zones d'intervention du projet. Le PNUD utilisera lorsque possible l'index de cohésion sociale développé par Terre des Hommes et l'Union européenne conduite en 2020 dans 6 provinces.

Une évaluation indépendante sera effectuée à la fin du projet et permettra d'observer les effets par rapport à cette situation de base. Afin d'analyser les résultats relatifs à la consolidation de la paix, les termes de référence de cette évaluation viseront à mesurer la portée de la voix des femmes et des jeunes (15-35) sur le développement de réformes et nouvelles politiques découlant du processus de la SNRCS et les aspects de justice transitionnelle mis en œuvre, ainsi que le niveau de confiance des femmes, des jeunes des victimes et PDIs et de la population dans le fait que ces réformes aboutissent à une paix durable. Les effets prévus et imprévus seront confrontés aux hypothèses émises dans la théorie de changement afin de tirer des leçons apprises pertinentes pour les programmes d'inclusion des femmes et de la jeunesse.

La conduite efficace du projet impliquera des acteurs déterminants tels les institutions académiques, les médias, les OSC, les autorités religieuses, traditionnelles et coutumières, etc. qui peuvent tous et toutes faire partie de moyens de S&E. Le partenariat entre les bénéficiaires sera renforcé avec les autres agences du Système des Nations Unies et les entités du secrétariat des Nations Unies grâce à la mise en avec la mise en place des Bureaux intégrés (BI) et décentralisés du SNU dans cinq régions du Burkina Faso (Fada, Ouahigouya, Bobo, Dori, Kaya) qui permettra de faire un suivi rapproché.

En outre, des missions de terrain seront effectuées de façon régulière et en collaboration avec les BI pour s'assurer de la mise en œuvre effective des activités, évaluer les progrès et les succès par rapport aux résultats escomptés, le réseau des VNU communautaires sera mis à contribution pour le rapportage et les observations. Des rapports de suivi-évaluation seront produits et des sessions de restitution seront organisées à la suite de ces missions de suivi-évaluation en vue de faire des ajustements nécessaires pour assurer la bonne exécution du projet. Ce suivi régulier permettra l'identification et l'analyse des changements tout au long du projet et sera aussi l'objet d'un renforcement de capacités sur ces questions pour les organisations de femmes, de jeunes et autres OSC impliquées.

Par ailleurs, des actions de visibilité/communication autour du projet seront réalisées, y compris la collection de témoignages de participants, des structures participantes et des partenaires de mise en œuvre.

#### **Orchestration du budget suivi-évaluation :**

Activité	PNUD	MRNCS	OSC/organisations partenaires
Indice de cohésion sociale			
Collecte de données de base/baseline	x		
Étude menée par les MRNCS et OSC		X	x

Visites de suivi par les agences récipiendaires des fonds du PBF	x	X	x
Activités de S-E par les partenaires de mise en œuvre		X	
Évaluation finale indépendante	x		

### Stratégie de fin de projet/durabilité

Le projet a été élaboré après des consultations avec les principaux acteurs concernés, et en alignement avec les priorités et plans nationaux, afin d'assurer une pleine appropriation des activités par ces acteurs. De plus, les activités prévues vont assurer la pleine appropriation et la pertinence des activités du projet auprès de la population ciblée, des femmes et des jeunes 15-35 ans à travers les OSCs impliquées. L'appropriation du processus de la RNCS par les groupes cibles et les communautés concernées sera déterminante afin d'assurer la pérennisation des activités menées dans le cadre du projet.

Les associations de femmes, de juristes, de jeunes impliquées dans l'exécution du projet, qui sont en même temps cibles et acteurs, et les autres partenaires d'exécution garantissent la durabilité du projet.

Les femmes et jeunes impliqués sont issus du terroir cible et si une escalade de la crise survenait, ils seraient en mesure de mettre en œuvre les activités planifiées. De même, ils seront déjà outillés pour continuer à mener des activités de réconciliation, de cohésion sociale promotion de la paix sociale après la fin du projet. Ainsi, l'accent fort mis sur le renforcement organisationnel, l'accessibilité des contenus et la mise en œuvre par les femmes et les jeunes eux-mêmes sera la garantie d'une adaptabilité du projet à de nouvelles circonstances socio-politiques et de la durabilité de ses effets après sa clôture.

La planification de la SRNCS et de son plan d'action est faite suivant le mandat du MRNCS et la « feuille de route » (temporaire) qui donne un horizon pour les prochains 24 mois, à partir de la tenue du Forum, se terminant à la fin de l'année 2023, le projet permettra un accompagnement jusqu'à la diffusion de son rapport et la prise en compte de ses recommandations par les institutions responsables de la réconciliation. Les activités de plaidoyer qui seront réalisées, notamment concernant les mécanismes de gestion et prévention des conflits, les modes de réparations, les composantes de la JT, elles seront aussi l'opportunité de mobiliser des fonds pour appuyer la mise en œuvre des réformes.

Ce projet a en outre vocation à servir de catalyseur pour mobiliser des fonds additionnels pour les organisations bénéficiaires du PBF, mais aussi directement pour les partenaires de la société civile, ce qui permettrait d'étendre les activités à d'autres zones. Des efforts additionnels de mobilisation continueront à être réalisés dans ce sens tout au long des 24 mois de mise en œuvre du projet. Les activités de formation liées à l'élaboration et à la mise en œuvre de microprojets par les organisations de femmes, de jeunes, d'OSC du secteur et d'associations de victimes leur permettront d'être capables de mobiliser directement de nouveaux fonds et des soutiens pour œuvrer au service de leurs commettants et clientèles cibles.

**IV. Budget du projet (voir annexe)**

<b>RECAPITULATION DU BUDGET</b>			
<b>Catégories</b>	<b>Organisation récipiendaire 1</b>	<b>Organisation récipiendaire 2</b>	<b>Total</b>
	<b>PNUD</b>	<b>HCDH</b>	
<b>1. Personnel et autres employés</b>	\$ 208 076,00	\$ 150 000,00	<b>\$ 358 076,00</b>
<b>2. Fournitures, produits de base, matériels</b>	\$ 570 183,63	\$ -	<b>\$ 570 183,63</b>
<b>3. Équipement, véhicules et mobilier (compte tenu de la dépréciation)</b>	\$ 85 000,00	\$ -	<b>\$ 85 000,00</b>
<b>4. Services contractuels</b>	\$ 548 983,36	\$ -	<b>\$ 548 983,36</b>
<b>5. Frais de déplacement</b>	\$ 65 000,00	\$ 36 915,89	<b>\$ 101 915,89</b>
<b>6. Transferts et subventions aux homologues</b>	\$ 150 000,00	\$ -	<b>\$ 150 000,00</b>
<b>7. Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs</b>	\$ 55 000,00	\$ -	<b>\$ 55 000,00</b>
Sous-budget total du projet	\$ 1 682 242,99	<b>\$ 186 915,89</b>	<b>\$ 1 869 158,88</b>
Coûts indirects (7%):	\$ 117 757,01	\$ 13 084,11	\$ 130 841,12
<b>TOTAL</b>	<b>\$ 1 800 000,00</b>	<b>\$ 200 000,00</b>	<b>\$ 2 000 000,00</b>

### Annexe A. Liste de contrôle de l'état de préparation de la mise en œuvre du projet

Question	Oui	Non	Commentaire
<b>Planification</b>			
1. Tous les partenaires d'exécution ont-ils été identifiés ? Sinon, quelles sont les étapes restantes et le calendrier proposés ?	X		Un processus a permis d'identifier et de confirmer tous les partenaires cibles du projet
2. Les mandats du personnel clé du projet ont-ils été finalisés et prêts à être publiés ? Veuillez joindre à la soumission les mandats pertinents.		X	Le mandat du gestionnaire P5 et des VNU reste à définir en détail, ainsi que des autres entités qui collaborent dans le SNU
3. Les sites du projet ont-ils été identifiés ? Sinon, quels seront les processus et le calendrier ?	X		Les zones d'interventions ont été déterminées en fonction des vulnérabilités et de la présence des Bureaux intègres du SNU, du niveau d'exclusion connu par rapport aux processus nationaux et en cohérence avec les zones d'interventions des partenaires clés retenus. Certaines précisions devront être faites dans la phase de démarrage selon l'évolution sécuritaire et sociopolitique.
4. Les communautés locales et les bureaux gouvernementaux ont-ils été consultés/sensibilisés sur l'existence du projet ? Veuillez indiquer quand cela a été fait ou quand cela sera fait.	X		Le processus de consultation a concerné tous les intervenants qu'ils soient organisations de la société civile, universités/think tanks ainsi que les structures gouvernementales au niveau national. Le processus de consultation a commencé pendant la phase d'élaboration du concept note et réaffirmé pendant le développement de proposition complète et cela a permis d'ajuster certaines cibles et de zones. Les organisations partenaires sont présentes en région et ont donc pu faire la liaison avec les localités ciblées. Cependant, lors de la phase de démarrage du projet, chaque communauté ciblée et les autorités compétentes de la zone seront spécifiquement visitées, afin de présentera le offre d'activités qui est proposé sur leur zone et de s'assurer de leur soutien.
5. Une analyse/identification préliminaire des leçons apprises/des activités existantes a-t-elle été effectuée ? Sinon, quelle analyse reste-il à faire pour permettre la mise en œuvre et le calendrier proposé ?	X		Les approches proposées répondent à des déficits identifiés par l'expérience des organisations bénéficiaires dans leurs domaines respectifs, et identifiés avec l'aide des partenaires de mise en œuvre, notamment la SRNCS et les organisations de femmes et de jeunes et des victimes. Le premier trimestre du projet sera l'opportunité d'organiser une revue commune avec l'ensemble des partenaires de ces leçons apprises à la lumière des dernières interventions réalisées par les partenaires afin d'affiner la méthodologie de l'étude menée par les femmes et les jeunes, des activités de sensibilisation et des microprojets.
6. Les critères des bénéficiaires ont-ils été identifiés ? Sinon, quels seront le processus et le calendrier.	X		Les critères d'identification des bénéficiaires ont été appréciés selon l'expérience des organisations récipiendaires et de leurs partenaires de mise en œuvre. Les profils des bénéficiaires en termes de sexe, d'âge et de vulnérabilités — ainsi que d'autres critères ad hoc (étudiant-e-s) ont été identifiés. L'identification exacte des bénéficiaires sera faite ensuite par les partenaires de mise en œuvre selon leur expérience de la zone et l'objectif de leur activité. Ce travail d'identification fera partie du renforcement à fournir aux organisations de jeunes.
7. Des accords ont-ils été conclus avec les homologues gouvernementaux concernés concernant les sites de mise en œuvre du projet, les approches, la contribution du gouvernement ?	X		Le projet s'inscrit dans le respect des orientations techniques et programmatiques des cadres gouvernementaux à dimension nationale et il a été revu et validé par le ministère technique de référence.
8. Des dispositions claires ont-elles été prises sur l'approche de mise en œuvre ?	X		Une collaboration efficace a été établie entre les organisations bénéficiaires dès le stade de l'élaboration du projet. Les mécanismes de la poursuite de cette collaboration ont été définis dans la proposition narrative.

du projet entre les organisations bénéficiaires du projet ?			
9. Quelles autres activités préparatoires doivent être entreprises avant que la mise en œuvre effective du projet puisse commencer et combien de temps cela prendra-t-il ?		N/A	La phase de lancement permettra de faire une revue du contexte sociopolitique, des leçons apprises sur le courant de l'année 2021, de définir le plan de suivi-évaluation détaillée et de formaliser les partenariats avec les partenaires de mise en œuvre afin qu'ils puissent démarrer au plus vite les activités. Les premières formations pourront avoir lieu simultanément.
<b>Genre</b>			
10. L'expertise de l'ONU en matière de genre a-t-elle influencé la conception du projet (par exemple, un conseiller/expert/point focal en matière de genre ou un collègue d'ONU Femmes a-t-il apporté sa contribution) ?	X		Les points focaux genre du PNUD et OHCHR, de L'ONUFEM, UNICEF ont été associés à l'élaboration de ce PRODOC.
11. Des consultations avec des femmes et/ou des organisations de femmes et de la jeunesse ont-elles éclairé la conception du projet ?	X		Se référer à la partie présentant le processus de consultation dans la proposition de projet : les organisations de femmes, de jeunes et de victimes ont été consultées, ainsi que les associations universitaires et des femmes juristes qui seront partenaires du projet.
12. Les indicateurs et cibles du cadre de résultats sont-ils ventilés par sexe et par âge ?	X	X	À vérifier selon infos disponibles
13. L'annexe budgétaire comprend-elle des allocations vers GEWE pour toutes les activités et des justifications claires des allocations GEWE ?	X		

**Annexe B. Liste de contrôle de l'optimisation des ressources du projet PBF (« Value for Money »)**

Question	Oui	Non	Commentaire
1. Le projet a-t-il une justification narrative du budget, qui fournit des informations supplémentaires spécifiques au projet sur tout choix budgétaire majeur ou des coûts de personnel, de fonctionnement ou de déplacement plus élevés que d'habitude, afin d'expliquer comment le projet garantit l'optimisation des ressources ?	x		
2. Les coûts unitaires (par exemple pour les voyages, les services de consultants, l'achat de matériel, etc.) sont-ils comparables à ceux utilisés dans des interventions similaires (soit dans des contextes nationaux similaires, au sein des régions, soit dans des interventions antérieures dans le même contexte national) ? Sinon, cela doit être expliqué dans la section narrative du budget.	x		
3. Le budget proposé est-il proportionné aux résultats escomptés du projet et à la portée du projet (par exemple, nombre, taille et éloignement des zones géographiques et nombre de bénéficiaires directs et indirects proposés) ? Fournissez vos commentaires.	x		
4. Le pourcentage de personnel et de frais de fonctionnement de l'agence des Nations Unies récipiendaire et de tout partenaire d'exécution est-il clairement visible et raisonnable pour le contexte (p. ex. pas plus de 20 % pour le personnel, et couts raisonnables pour les voyages et coûts opérationnels directs) à moins d'être bien justifiés dans la section narrative) ?	x		

5. Les frais de personnel sont-ils proportionnels à la quantité de travail requise pour l'activité ? Et le projet utilise-t-il du personnel/une expertise locale plutôt qu'internationale lorsque cela est possible ? Quelle est la justification du recours à du personnel international, le cas échéant ?	x		Les organisations récipiendaires ont identifié la nécessité d'une supervision par un personnel international qualifié, permettant un suivi budgétaire et programmatique rigoureux et indépendant. Outre la contribution à ces postes, le projet sera coordonné et mis en œuvre par du personnel national.
6. Le projet propose-t-il l'achat de matériaux, d'équipements et d'infrastructures pour plus de 15 % du budget ? Dans l'affirmative, veuillez indiquer les mesures prises pour garantir l'optimisation des ressources dans le processus de passation des marchés et leur entretien/utilisation durable pour la consolidation de la paix après la fin du projet.		x	
7. Le projet propose-t-il l'achat d'un ou de plusieurs véhicules pour le projet ? Si oui, veuillez expliquer pourquoi les véhicules/véhicules de location existants ne peuvent pas être utilisés.	x		Deux (2) voitures de transport ayant de caractéristiques VUS blindés pour permettre une visite des zones plus à risques.
8. Les agences d'exécution ou la mission des Nations Unies apportent-elles une source supplémentaire de financement/soutien en nature non PBF au projet ? Veuillez expliquer ce qui est fourni. Et si non, pourquoi pas.	x		Le projet bénéficiera de l'appui de personnels déjà en poste au sein des organisations partenaires ainsi que des infrastructures (bureaux) et moyens (véhicules...) déjà disponibles.

## **Annexe B.1: Project Administrative arrangements for UN Recipient Organizations**

*(This section uses standard wording—please do not remove)*

The UNDP MPTF Office serves as the Administrative Agent (AA) of the PBF and is responsible for the receipt of donor contributions, the transfer of funds to Recipient UN Organizations, the consolidation of narrative and financial reports and the submission of these to the PBSO and the PBF donors. As the Administrative Agent of the PBF, MPTF Office transfers funds to RUNOS on the basis of the signed Memorandum of Understanding between each RUNO and the MPTF Office.

### **AA Functions**

On behalf of the Recipient Organizations, and in accordance with the UNDG-approved “Protocol on the Administrative Agent for Multi-Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds” (2008), the MPTF Office as the AA of the PBF will:

- Disburse funds to each of the RUNO in accordance with instructions from the PBSO. The AA will normally make each disbursement within three (3) to five (5) business days after having received instructions from the PBSO along with the relevant Submission form and Project document signed by all participants concerned;
- Consolidate the financial statements (Annual and Final), based on submissions provided to the AA by RUNOS and provide the PBF annual consolidated progress reports to the donors and the PBSO;
- Proceed with the operational and financial closure of the project in the MPTF Office system once the completion is completed by the RUNO. A project will be considered as operationally closed upon submission of a joint final narrative report. In order for the MPTF Office to financially closed a project, each RUNO must refund unspent balance of over USD 250, indirect cost (GMS) should not exceed 7% and submission of a certified final financial statement by the recipient organizations’ headquarters);
- Disburse funds to any RUNO for any costs extension that the PBSO may decide in accordance with the PBF rules & regulations.

### **Accountability, transparency and reporting of the Recipient United Nations Organizations**

Recipient United Nations Organizations will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

Each RUNO shall establish a separate ledger account for the receipt and administration of the funds disbursed to it by the Administrative Agent from the PBF account. This separate ledger account shall be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures, including those relating to interest. The separate ledger account shall be subject exclusively to the internal and external auditing procedures laid down in the financial regulations, rules, directives and procedures applicable to the RUNO.

Each RUNO will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Semi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/quality assurance by PBF Secretariats, where they exist

Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

#### Financial reporting and timeline

Timeline	Event
<b>30 April</b>	Annual reporting—Report <b>Q4 expenses</b> (Jan. to Dec. of the previous year)
<b><i>Certified final financial report to be provided by 30 June of the calendar year after project closure</i></b>	

UNEX also opens for voluntary financial reporting for UN recipient organizations the following dates

<b>31 July</b>	Voluntary Q2 expenses (January to June)
<b>31 October</b>	Voluntary Q3 expenses (January to September)

Unspent Balance exceeding USD 250, at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the MPTF Office, no later than six months (30 June) of the year following the completion of the activities.

#### **Ownership of Equipment, Supplies and Other Property**

Ownership of equipment, supplies and other property financed from the PBF shall vest in the RUNO undertaking the activities. Matters relating to the transfer of ownership by the RUNO shall be determined in accordance with its own applicable policies and procedures.

#### **Public Disclosure**

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent’s website (<http://mptf.undp.org>).

#### **Annexe B.2: Project Administrative arrangements for Non-UN Recipient Organizations**

*(This section uses standard wording—please do not remove)*

#### **Accountability, transparency and reporting of the Recipient Non-United Nations Organization:**

The Recipient Non-United Nations Organization will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will

be administered by each recipient in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

The Recipient Non-United Nations Organization will have full responsibility for ensuring that the Activity is implemented in accordance with the signed Project Document;

In the event of a financial review, audit or evaluation recommended by PBSO, the cost of such activity should be included in the project budget;

Ensure professional management of the Activity, including performance monitoring and reporting activities in accordance with PBSO guidelines.

Ensure compliance with the Financing Agreement and relevant applicable clauses in the Fund MOU.

**Reporting:**

Each Receipt will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Bi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reports and timeline

Timeline	Event
<b>28 February</b>	Annual reporting—Report <b>Q4 expenses</b> (Jan. to Dec. of previous year)
<b>30 April</b>	Report <b>Q1 expenses</b> (January to March)
<b>31 July</b>	Report <b>Q2 expenses</b> (January to June)
<b>31 October</b>	Report <b>Q3 expenses</b> (January to September)
<i>Certified final financial report to be provided at the quarter following the project financial closure</i>	

Unspent Balance exceeding USD 250 at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the Administrative Agent, no later than three months (31 March) of the year following the completion of the activities.

### **Ownership of Equipment, Supplies and Other Property**

Matters relating to the transfer of ownership by the Recipient Non-UN Recipient Organization will be determined in accordance with applicable policies and procedures defined by the PBSO.

### **Public Disclosure**

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent website (<http://www.mptf.undp.org>)

### **Final Project Audit for non-UN recipient organization projects**

An independent project audit will be requested by the end of the project. The audit report needs to be attached to the final narrative project report. The cost of such activity must be included in the project budget.

### **Special Provisions Regarding Financing of Terrorism**

Consistent with UN Security Council Resolutions relating to terrorism, including UN Security Council Resolution 1373 (2001) and 1267 (1999) and related resolutions, the Participants are firmly committed to the international fight against terrorism, and in particular, against the financing of terrorism. Similarly, all Recipient Organizations recognize their obligation to comply with any applicable sanctions imposed by the UN Security Council. Each of the Recipient Organizations will use all reasonable efforts to ensure that the funds transferred to it in accordance with this agreement are not used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime. If, during the term of this agreement, a Recipient Organization determines that there are credible allegations that funds transferred to it in accordance with this agreement have been used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime it will as soon as it becomes aware of it inform the head of PBSO, the Administrative Agent and the donor(s) and, in consultation with the donors as appropriate, determine an appropriate response.

### **Non-UN recipient organization (NUNO) eligibility:**

In order to be declared eligible to receive PBF funds directly, NUNOs must be assessed as technically, financially and legally sound by the PBF and its agent, the Multi-Partner Trust Fund Office (MPTFO). Prior to submitting a finalized project document, it is the responsibility of each NUNO to liaise with PBSO and MPTFO and provide all the necessary documents (see below) to demonstrate that all the criteria have been fulfilled and to be declared as eligible for direct PBF funds.

The NUNO must provide (in a timely fashion, ensuring PBSO and MPTFO have sufficient time to review the package) the documentation demonstrating that the NUNO:

- Has previously received funding from the UN, the PBF, or any of the contributors to the PBF, in the country of project implementation.
- Has a current valid registration as a non-profit, tax-exempt organization with a social-based mission in both the country where headquarters are located and in country of project implementation for the duration of the proposed grant. (**NOTE:** If registration is done on an annual basis in the country, the organization must have the current registration and obtain renewals for the duration of the project, in order to receive subsequent funding tranches).
- Produces an annual report that includes the proposed country for the grant.
- Commissions audited financial statements, available for the last two years, including the auditor opinion letter. The financial statements should include the legal organization that will sign the agreement (and oversee the country of implementation, if applicable) as well as the activities of the country of implementation. (**NOTE:** If these are not available for the country of proposed project implementation, the CSO will also need to provide the latest two audit reports for a program or project based audit in country.) The letter from the auditor should also state whether the auditor firm is part of the nationally qualified audit firms.
- Demonstrates an annual budget in the country of proposed project implementation for the previous two calendar years, which is at least twice the annualized budget sought from PBF for the project.<sup>26</sup>
- Demonstrates at least 3 years of experience in the country where grant is sought.
- Provides a clear explanation of the CSO's legal structure, including the specific entity which will enter into the legal agreement with the MPTF-O for the PBF grant.

---

<sup>26</sup> Annualized PBF project budget is obtained by dividing the PBF project budget by the number of project duration months and multiplying by 12.

Annexe C : Cadre de résultats du projet (DOIT inclure des cibles de données ventilées par sexe et par âge)

Cadre de Résultats

Résultats escomptés (Effets et produits) (A partir du cadre de résultats (Tableau 1))	Indicateurs (avec données de base et calendrier indicatif) (A partir du cadre de résultats (Tableau 1). Les données de base sont une mesure de l'indicateur au début du projet conjoint)	Valeur de référence de l'indicateur	Cibles				Moyens de vérification (A partir de sources de données et d'information identifiées)	Méthodes de collecte (avec calendrier indicatif et périodicité) (Manière d'obtention des données)	Responsabilités (Responsabilités précises des organismes des Nations Unies participants (y compris en cas de résultats partagés))
			Total	2021	2022	2023 (6 mois)			
<b>Résultat stratégique 1 :</b> Le Burkina Faso dispose d'instruments stratégiques qui renforcent la Réconciliation nationale et le vivre-ensemble.	<b>Ind.1.1.</b> : Existence d'un cadre normatif favorable à la réconciliation nationale et au Vivre ensemble.	Existence d'une stratégie de cohésion sociale en cours de validation		N/A	Une Stratégie Nationale de réconciliation et un Pacte de vivre-ensemble adoptés	Les recommandations du Forum National mises en œuvre à 80%	Rapports d'évaluation à mi-parcours et finale du projet.	Collecte des données auprès des autorités administratives, coutumières, OSC et les PTF.	Bureau d'étude
<b>Produit 1.1 :</b> Une stratégie de réconciliation nationale	<b>Ind.1.5.</b> : Nombre de participants aux différentes sessions	0	4000	0	4000	0	Rapports des sessions d'élaboration de la stratégie de	Collecte de données régulières lors	Projet Cohésion sociale

Résultats escomptés (Effets et produits) (A partir du cadre de résultats (Tableau 1))	Indicateurs (avec données de base et calendrier indicatif) (A partir du cadre de résultats (Tableau 1). Les données de base sont une mesure de l'indicateur au début du projet conjoint)	Valeur de référence de l'indicateur	Cibles				Moyens de vérification (A partir de sources de données et d'information identifiées)	Méthodes de collecte (avec calendrier indicatif et périodicité) (Manière d'obtention des données)	Responsabilités (Responsabilités précises des organismes des Nations Unies participants (y compris en cas de résultats partagés))
			Total	2021	2022	2023 (6 mois)			
assortie d'un plan d'actions est élaborée.	d'élaboration de la stratégie de réconciliation nationale. (Indicateur désagrégé en représentativité socio-politique et régionale, Hommes, femmes, jeunes, OSC, services techniques),						réconciliation nationale - Rapports du projet Cohésion sociale. - Rapports MRNCS	des sessions d'élaboration de la stratégie de réconciliation nationale.	MRNCS (y inclus le comité d'organisation)
<b>Produit 1.2 : Un pacte de Vivre ensemble est élaboré avec l'implication de l'ensemble des acteurs.</b>	<b>Ind.1.5.</b> : Nombre de participants aux différentes sessions d'élaboration du Pacte de Vivre ensemble. (Indicateur désagrégé en représentativité socio-politique et régionale, Hommes, femmes, jeunes, OSC, services techniques),	0	4000	0	4000	0	- Rapports des sessions d'élaboration du Pacte de Vivre ensemble - Rapports du projet Cohésion sociale. - Rapports MRNCS	Collecte de données régulières lors des sessions d'élaboration du Pacte de Vivre ensemble.	Projet Cohésion sociale - MRNCS
<b>Produit 1.3. : La stratégie de réconciliation nationale et le Pacte du Vivre ensemble sont validés au cours d'un forum national réunissant toutes les</b>	<b>Ind.1.5.</b> : Existence d'une stratégie de réconciliation nationale et d'un Pacte de Vivre ensemble validés.	0	2	0	2	0	- Rapport de validation du forum national - Rapports du projet Cohésion sociale.	Collecte de données lors du forum national - Consultation du rapport d'adoption du	Projet Cohésion sociale - MRNCS

Résultats escomptés (Effets et produits) (A partir du cadre de résultats (Tableau 1))	Indicateurs (avec données de base et calendrier indicatif) (A partir du cadre de résultats (Tableau 1). Les données de base sont une mesure de l'indicateur au début du projet conjoint)	Valeur de référence de l'indicateur	Cibles				Moyens de vérification (A partir de sources de données et d'information identifiées)	Méthodes de collecte (avec calendrier indicatif et périodicité) (Manière d'obtention des données)	Responsabilités (Responsabilités précises des organismes des Nations Unies participants (y compris en cas de résultats partagés))
			Total	2021	2022	2023 (6 mois)			
sensibilités socio-politiques.							- Rapports MRNCS	conseil des ministres.	
<b>Résultat stratégique 2 :</b> Une mobilisation sociale inclusive contribue au renforcement de l'engagement des populations burkinabè dans le processus de réconciliation nationale et de renforcement de la cohésion sociale.	<b>Ind. 2.1 :</b> Proportion de la population engagée dans le processus de réconciliation nationale et de cohésion sociale. <i>(Se référer aux critères de réconciliation et de cohésion sociale définis dans les stratégies)</i>	0 %	80 %	20 %	50 %	10 %	Rapports d'évaluation mi-parcours et finale	Sondage sur la population	Bureau d'étude
<b>Produit 2.1. :</b> Une stratégie de communication intégrée assortie d'un plan de mise en œuvre des stratégies de réconciliation nationale et de cohésion sociale est élaborée.	<b>Ind.2.2. :</b> Existence d'une stratégie de communication assortie d'un plan de mise en œuvre des stratégies de cohésion sociale et de réconciliation nationale.	0	1	0	1	0	- Rapports du projet Cohésion sociale. - Rapports MRNCS	Collecte de données régulières lors des sessions d'élaboration de la stratégie de communication	Projet Cohésion sociale - MRNCS

Résultats escomptés (Effets et produits) (A partir du cadre de résultats (Tableau 1))	Indicateurs (avec données de base et calendrier indicatif) (A partir du cadre de résultats (Tableau 1). Les données de base sont une mesure de l'indicateur au début du projet conjoint)	Valeur de référence de l'indicateur	Cibles				Moyens de vérification (A partir de sources de données et d'information identifiées)	Méthodes de collecte (avec calendrier indicatif et périodicité) (Manière d'obtention des données)	Responsabilités (Responsabilités précises des organismes des Nations Unies participants (y compris en cas de résultats partagés))
			Total	2021	2022	2023 (6 mois)			
<b>Produit 2.2. : Les acteurs mettent en œuvre le plan de communication des stratégies de réconciliation nationale de cohésion sociale.</b>	<b>Ind.2.3. : Taux de mise en œuvre du plan de communication des stratégies de cohésion sociale et de réconciliation nationale.</b>	0	100 %	0 %	50 %	50 %	Rapports d'évaluation mi-parcours et finale	Sondage sur la population	Bureau d'étude
<b>Produit 2.3. : Les OSCs, notamment de femmes et jeunes ainsi que les PDIs et les représentants des victimes sont engagés dans le processus de réconciliation nationale et de cohésion sociale</b>	<b>Ind.2.3. : Nombre de participants aux sessions d'appropriation des stratégies de réconciliation nationale et de cohésion sociale (femmes, hommes, jeunes, victimes, OSCs de femmes, jeunes, victimes)</b>	0	4 M <sup>27</sup>	0	2,5 M	1,5 M	- Rapports des sessions d'appropriation des stratégies de cohésion sociale et de réconciliation nationale - Rapports d'activités du projet Cohésion sociale. - Rapports d'activités MRNCS	Collecte de données régulières lors des sessions d'appropriation des stratégies de réconciliation nationale et de cohésion sociale.	- Projet Cohésion sociale - MRNCS

<sup>27</sup> M = Million

For MPTFO Use

Totals			
	Recipient Organization	Recipient Agency 2	Totals
	PNUD	HCDH	
1. Staff and other personnel	\$ 208,076	\$ 150,000	\$ 358,076
2. Supplies, Commodities, Materials	\$ 570,184	\$ -	\$ 570,184
3. Equipment, Vehicles, and Furniture (including Depreciation)	\$ 85,000	\$ -	\$ 85,000
4. Contractual services	\$ 548,983	\$ -	\$ 548,983
5. Travel	\$ 65,000	\$ 36,916	\$ 101,916
6. Transfers and Grants to Counterparts	\$ 150,000	\$ -	\$ 150,000
7. General Operating and other Costs	\$ 55,000	\$ -	\$ 55,000
<b>Sub-total</b>	<b>\$ 1,682,243</b>	<b>\$ 186,916</b>	<b>\$ 1,869,159</b>
7% Indirect Costs	\$ 117,757	\$ 13,084	\$ 130,841
<b>Total</b>	<b>\$ 1,800,000</b>	<b>\$ 200,000</b>	<b>\$ 2,000,000</b>

Performance-Based Tranche Breakdown			
	Recipient Organization	Recip Agency 2	Total
	PNUD	FAO	
First Tranche 70% :	\$ 1,260,000	\$ 100,000	\$ 1,360,000
Second Tranche 30% :	\$ 540,000	\$ 100,000	\$ 640,000
	\$ -	\$ -	\$ -